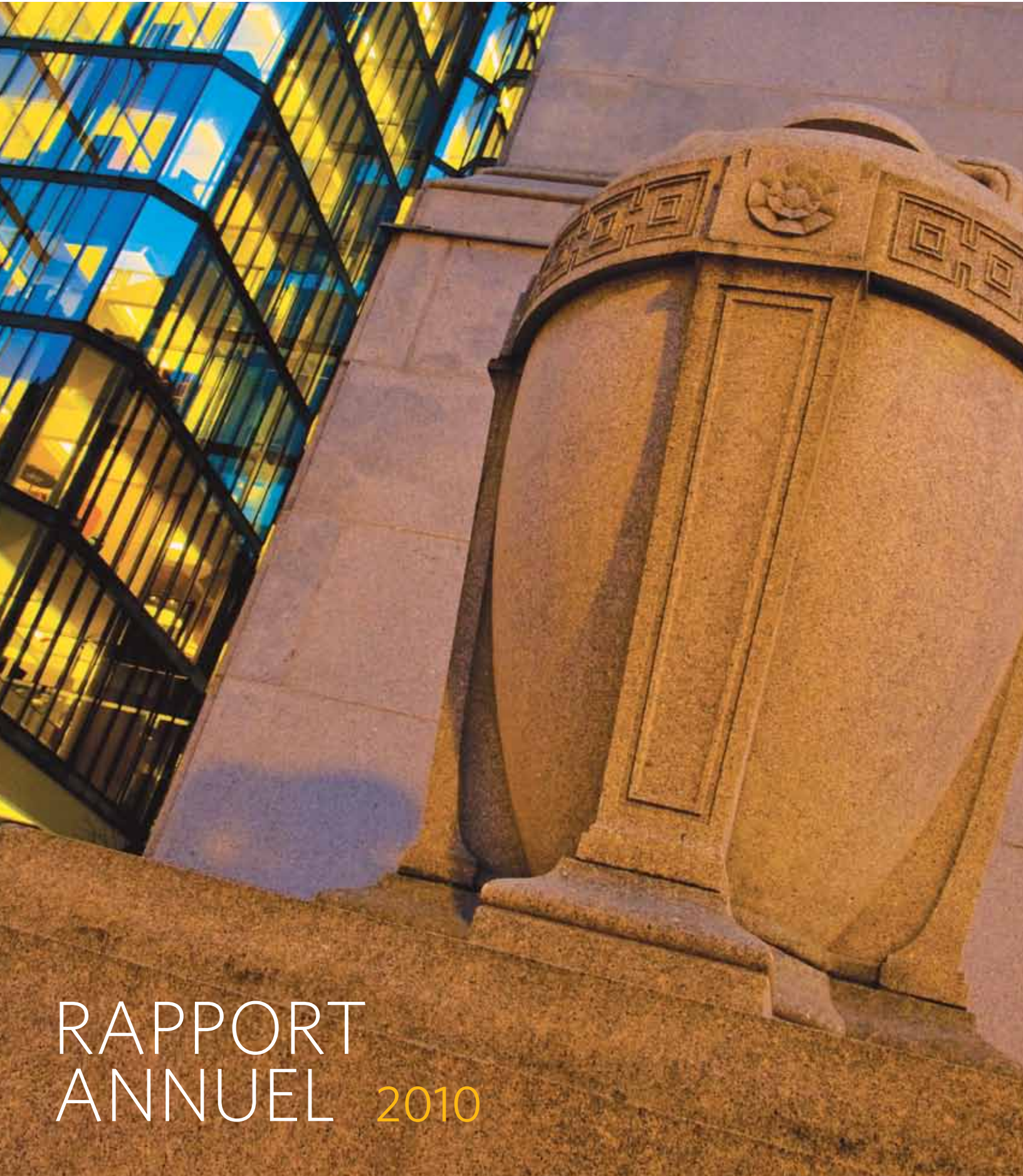




BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT
ANNUEL 2010

© Banque du Canada 2011

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Banque du Canada

234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-0460 (Internet)



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Mark Carney
Governor – Gouverneur

Le 28 février 2011

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2010 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Banque du Canada : 75 ans d'histoire

Fondée en 1935 pendant la Grande Dépression, la Banque du Canada a célébré son 75^e anniversaire en 2010.

Depuis sa création, la Banque fait preuve d'un engagement indéfectible afin de favoriser la prospérité économique et financière des Canadiens, dans un monde marqué par de profonds changements.



Boussole de la Banque

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement envers les Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses

de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement;
- mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

Table des matières

Message du gouverneur	5
L'année en bref	8
La Banque en 2010	9
Mandat de la Banque du Canada	10
Plan à moyen terme	10
Principales réalisations	11
Politique monétaire	11
Système financier	14
Monnaie	17
Gestion financière	19
Capacités institutionnelles	20
Gestion des risques	24
Analyse des résultats financiers	26
États financiers	35
Le Conseil d'administration : rôle et activités	65
Cadres supérieurs	69

Message du gouverneur



Au début des années 1930, alors que sévissait la Grande Dépression, le premier ministre Richard B. Bennett a décidé, en apprenant que le Canada ne pouvait régler directement ses propres comptes internationaux, de doter le pays d'une banque centrale parce qu'il fallait une institution financière en état de traiter d'autorité au nom du Canada avec les autres pays du monde.

Le projet de M. Bennett est devenu réalité en 1935 avec le début des activités de la Banque du Canada. Tout au long de ses trois quarts de siècle d'existence, dans un contexte de profond changement, la Banque n'a ménagé aucun effort pour remplir son mandat, soit favoriser la prospérité économique et financière du Canada.

Le Canada étant une petite économie ouverte sur un monde où s'exercent d'immenses forces, parfois très mouvantes, la Banque a souvent dû faire vite et bien. Sa rapidité d'intervention ne va toutefois jamais sans un travail d'analyse rigoureux ou sans recours à des cadres de politique fondés sur des principes. Que l'on pense à l'adoption novatrice d'un taux de change flottant, au choix de la stabilité des prix comme objectif de la politique monétaire dans les années 1980, à l'établissement, au début des années 1990, de cibles d'inflation ou, plus récemment, pendant la crise financière, à l'élaboration d'un cadre étoffé de mise en œuvre d'une politique monétaire non traditionnelle : dans tous ces dossiers, la Banque a toujours été guidée par des cadres de politique robustes et bien étayés.

Cette ligne de conduite a aidé notre institution à s'acquitter de son mandat durant les bonnes et les mauvaises années. Elle inspire les actions que nous menons pour maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible et promouvoir la stabilité et l'efficacité du système financier. Elle nous éclaire dans notre réaction aux chocs et dans les travaux de longue haleine que nous accomplissons en vue d'asseoir la prospérité de demain. Et elle sous-tend certaines de nos récentes réalisations.

Devant la récession prononcée et synchronisée qui a frappé le monde, la Banque est intervenue promptement en abaissant son taux directeur tout au long de 2008 et au début de 2009 pour le ramener au plus bas niveau possible. Elle a presque doublé la taille de son bilan afin de fournir des liquidités exceptionnelles au secteur financier. Elle a donné des indications extraordinaires quant à la trajectoire probable du taux directeur en s'engageant, sous réserve des perspectives en matière d'inflation, à maintenir celui-ci à

un niveau extrêmement bas jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010. Toutes ces mesures ont imprimé une impulsion additionnelle considérable dans une période où la conjoncture était très défavorable et où de forts risques à la baisse pesaient sur l'économie canadienne.

La reprise s'est enracinée solidement au Canada au cours de 2010. Le pays a enregistré un taux de croissance de 3,1 % et près de 300 000 emplois ont été créés. Les mesures monétaires d'urgence ont cessé d'être nécessaires sous l'effet du rétrécissement initial rapide de l'écart de production, du retour de l'emploi vers le sommet observé avant la crise, de la transmission très efficace de la politique monétaire au Canada et de la vigueur soutenue du crédit aux ménages. Par conséquent, la Banque s'est désengagée de ses dernières mesures exceptionnelles de soutien à la liquidité, a mis fin à son engagement conditionnel et a relevé le taux cible du financement à un jour de 75 points de base, pour le porter à 1 %.

Malgré le contexte difficile, l'inflation mesurée par l'IPC global a avoisiné la cible de 2 %, se chiffrant à 1,8 % en moyenne. Les attentes d'inflation sont demeurées bien ancrées, et les Canadiens ont pu prendre des décisions financières en toute confiance.

La première des trois priorités du Plan à moyen terme 2010-2012 de la Banque est de mener les travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques qu'exige la réponse à la complexification de l'économie et du système financier. Les recherches efficaces menées par le personnel de l'institution ont soutenu les initiatives déployées dans plusieurs grands domaines au cours de la dernière année.

La Banque a continué de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à renforcer le système financier international. Par exemple, de concert avec le Bureau du surintendant des institutions financières, elle a été au cœur de l'élaboration des nouvelles normes de Bâle concernant les fonds propres et la liquidité des banques. Les futures dispositions auront pour effet de rapprocher le système mondial du modèle canadien, en rehaussant le niveau et la qualité des fonds propres et en fixant un nouveau ratio de levier. Le système comprendra également des innovations majeures préconisées par le Canada, telle l'instauration de fonds propres conditionnels et de volants contracycliques. L'enjeu est de taille : la Banque évalue à près de 200 milliards de dollars — soit l'équivalent d'environ 13 % du PIB canadien — les gains économiques nets que le pays réalisera grâce à l'amélioration de la sûreté et de la solidité du système financier à l'échelle nationale et internationale.

À l'appui des engagements pris par le G20, la Banque a aidé à améliorer l'infrastructure du système financier du pays. Plus précisément, elle collabore étroitement avec les secteurs public et privé à l'instauration de services de contrepartie centrale pour le marché canadien des pensions et consacre des ressources considérables à la reconfiguration des marchés de produits dérivés de gré à gré. Ces initiatives favoriseront le fonctionnement continu des marchés de financement essentiels, même en période de tensions.

Au cours de 2010, la recherche s'est poursuivie sur le régime canadien de ciblage de l'inflation en vue du renouvellement, en 2011, de l'entente conjointe du gouvernement fédéral et de la Banque concernant la maîtrise de l'inflation. Les travaux sur le système financier ont contribué à déterminer quels indicateurs pourraient guider l'utilisation des instruments macro-prudentiels tels que les volants contracycliques. La Banque a renforcé son cadre de gestion de la dette publique fédérale en perfectionnant sa

modélisation et ses outils de mesure de la structure de la dette. Par ailleurs, elle a effectué d'importantes recherches dans le domaine de la monnaie en 2010, en appui à son travail de conception et de mise au point de la prochaine génération de billets canadiens. La nouvelle série de billets, qui sera lancée en 2011, sera imprimée sur un matériau en polymère — du jamais vu au Canada — et comportera des éléments de sécurité d'avant-garde destinés à réduire encore davantage la contrefaçon.

La Banque a pour deuxième priorité à moyen terme d'accroître la résilience de ses opérations essentielles. En 2010, elle a scindé ses opérations de paiement et de règlement entre deux sites, une avancée considérable puisqu'elle est ainsi assurée de pouvoir s'acquitter de son rôle primordial au sein de systèmes essentiels même en cas de problèmes à l'un des sites.

Sa troisième priorité à moyen terme consiste à attirer, à retenir et à motiver un personnel talentueux. Au cours de 2010, la Banque a renouvelé son programme de rémunération globale, renforcé ses processus de recrutement et réalisé des gains d'efficacité significatifs dans l'administration générale. Je suis ravi que notre institution se soit classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada en 2010. Cet honneur rend public ce que nos employés savent déjà : que non seulement la Banque tient une place centrale dans le bien-être économique du pays, mais aussi qu'elle offre un milieu de travail formidable.

La Banque a également entrepris d'actualiser ses pratiques de publication et de communication. Ainsi, le présent rapport annuel se distingue des précédents par sa concision et le fait qu'il a été conçu pour être facilement consultable dans Internet. Les liens intégrés au texte donnent accès à des compléments d'information sur de multiples sujets abordés dans le document.

En guise de conclusion, permettez-moi de rappeler les propos du gouverneur Graham Towers cités dans le premier rapport annuel de la Banque : « une banque centrale digne de ce nom ne peut qu'avoir une importance capitale dans la vie économique d'un pays ». Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'encore cette année, comme tout au cours de sa longue histoire, la Banque a été à la hauteur des attentes de son premier dirigeant.

Le gouverneur,



Mark Carney

L'année en bref

- La reprise économique s'est enracinée plus fermement au Canada en 2010, la production globale dépassant le niveau qu'elle avait atteint avant la récession.
- La Banque s'est désengagée de manière progressive et ordonnée des mesures exceptionnelles de politique monétaire et d'octroi de liquidités au système financier qu'elle avait adoptées pendant la crise.
- Malgré la conjoncture économique difficile, l'inflation mesurée par l'IPC global s'est établie en moyenne à 1,8 % en 2010, soit très près de la cible de 2 %.
- Des progrès notables ont été réalisés quant au programme de recherche pluriannuel de la Banque visant à examiner les possibilités d'amélioration du cadre de conduite de la politique monétaire, en prévision du renouvellement, en 2011, de l'entente en matière de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement fédéral.
- Sur la scène internationale, la Banque a joué un rôle important dans la promotion du programme du G20 à l'appui d'une croissance forte, durable et équilibrée ainsi que de la réforme du système monétaire international. De plus, elle a participé activement à divers forums dans le but d'améliorer la résilience du système financier mondial, notamment en collaborant à l'élaboration de nouvelles normes internationales en matière de fonds propres et de liquidité des banques.
- Au pays, la Banque a participé à la mise en œuvre des engagements que le Canada a pris dans le cadre du programme de réforme du système financier international du G20, plus particulièrement au développement de l'infrastructure du système financier.
- La confiance à l'égard des billets de banque est demeurée élevée, et des efforts concertés ont permis d'abaisser le niveau de contrefaçon bien en deçà de la cible de 50 faux billets par million de billets authentiques en circulation.
- Toutes les étapes ont été franchies en vue de l'émission de la prochaine génération de billets de banque. Ceux-ci seront plus sûrs, plus durables et plus écologiques.
- La résilience des opérations de gestion financière de la Banque a été renforcée par le fractionnement des activités de paiement et de règlement.
- La Banque a célébré ses 75 ans.

La Banque en 2010

Mandat de la Banque du Canada

La *Loi sur la Banque du Canada* décrit le cadre législatif qui s'applique à l'institution et établit son mode de gouvernance ainsi que son mandat : « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La Banque s'applique à remplir son mandat grâce au travail qu'elle accomplit dans le cadre de ses quatre grandes fonctions :

Politique monétaire. La Banque contribue à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration constante du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire qu'elle prend pour atteindre cet objectif sont fondées sur la poursuite d'une cible d'inflation clairement définie.

Système financier. La Banque favorise la stabilité et l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde. À cette fin, elle assure la surveillance générale des grands systèmes de paiement, de compensation et de règlement au pays, agit à titre de prêteur de dernier ressort, évalue les risques entourant la stabilité financière et contribue à l'élaboration de politiques relatives au système financier.

Monnaie. La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens, et elle remplace les coupures usées. Elle décourage la contrefaçon en créant des billets à la fine pointe de la technologie, en informant le public et en collaborant avec les organismes d'application de la loi.

Gestion financière. La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces pour le compte du gouvernement du Canada, de même que pour son propre compte et celui d'autres clients. Elle offre au gouvernement des services de gestion de la trésorerie ainsi que des services administratifs et des conseils à l'égard de la dette publique et des réserves de change. Elle fournit également des services bancaires à l'appui des systèmes essentiels de paiement, de compensation et de règlement.

Plan à moyen terme

Pour s'acquitter de son mandat dans un contexte en évolution, la Banque élabore tous les trois ans un plan à moyen terme. Le plan actuel, *Atteignons l'excellence ensemble*, établit les priorités pour la période allant de 2010 à 2012; il est consultable dans le site Web de la Banque ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance](#)).

Le plan énonce les principales priorités pour chacune des quatre grandes fonctions de la Banque : Politique monétaire, Système financier, Monnaie et Gestion financière. Le plan définit également trois priorités institutionnelles majeures pour 2010-2012 :

- 1) **Mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques.** Afin d'accroître sa capacité de relever des défis de plus en plus complexes touchant l'économie et le système financier, la Banque réalise des travaux de recherche et d'analyse propres à renforcer ses cadres de politique et sa contribution aux discussions internationales sur des enjeux liés aux politiques économiques et financières. Les grands objectifs de 2010-2011 consistent à mener à bien le programme de recherche interne sur les cibles d'inflation et le cadre de conduite de la politique monétaire, ainsi qu'à poursuivre les activités de recherche et d'analyse portant sur la stabilité financière globale.

- 2) **Renforcer la résilience des systèmes et l'infrastructure.** La Banque doit être en mesure d'effectuer ses opérations de première importance sans interruption, même quand surviennent des perturbations comme une panne d'électricité ou une alerte à la pandémie. C'est pourquoi elle entend continuer de rehausser la résilience et la solidité de ses mécanismes de continuité des activités, notamment en fractionnant ses opérations et en poursuivant son projet d'établir des centres de traitement informatique principal et secondaire. La Banque est également en train de renouveler son infrastructure en remplaçant certains éléments fondamentaux du complexe qui abrite son siège et en affinant sa stratégie en matière de technologies de l'information.
- 3) **Attirer, retenir et motiver des employés talentueux.** Compte tenu des tendances démographiques, du besoin accru de compétences spécialisées et de l'évolution des marchés du travail, la Banque a à cœur d'attirer, de retenir et de motiver les employés. L'institution a renouvelé sa stratégie de rémunération globale et elle renforce actuellement ses programmes d'acquisition du talent et de perfectionnement professionnel, en favorisant l'efficacité du leadership et en améliorant la gestion de l'information et sa stratégie de planification de la relève.

En 2010, la Banque a lancé le **Programme d'efficacité institutionnelle**, conçu pour lui permettre de réaliser ses priorités tout en respectant les directives du gouvernement fédéral de comprimer les dépenses et de plafonner le budget d'exploitation aux niveaux de 2010 pour les exercices 2011 et 2012. Les sections « Capacités institutionnelles » (page 20) et « **Analyse des résultats financiers** » (page 26) comportent de plus amples renseignements sur ce programme.

La prochaine section résume les principales réalisations de 2010 pour chacune des quatre grandes fonctions de la Banque.

Principales réalisations

Politique monétaire

L'expérience révèle que la contribution la plus importante que la politique monétaire puisse apporter à la prospérité économique des Canadiens est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire de la Banque axées sur cet objectif sont guidées par une cible de maîtrise de l'inflation clairement définie, qui est établie de concert avec le gouvernement fédéral. La cible actuelle, qui doit être revue en 2011, est de 2 %, soit le point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %.

Les décisions de politique monétaire doivent être orientées vers l'avenir. Elles reposent de façon importante sur les analyses conjoncturelles, les prévisions et les recherches effectuées par les économistes de la Banque ainsi que sur des sources d'information externes. En temps normal, la politique monétaire est mise en œuvre au moyen de modifications du taux cible de la Banque pour le financement à un jour, lesquelles se répercutent à leur tour sur les taux d'intérêt à plus long terme et sur le taux de change.

Toutefois, la récente crise financière et la grave récession qui a suivi ont exigé des mesures de politique monétaire exceptionnelles. En avril 2009, la Banque a décidé de recourir, pour la première fois, à un instrument non traditionnel pour renforcer la détente monétaire considérable qu'elle avait déjà créée en abaissant le taux cible du financement à un jour à sa valeur plancher, soit 0,25 %. L'institution

a en effet pris l'engagement de maintenir le taux cible à ce niveau jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010, sous réserve des perspectives en matière d'inflation et de la nécessité de respecter la cible d'inflation de 2 %.

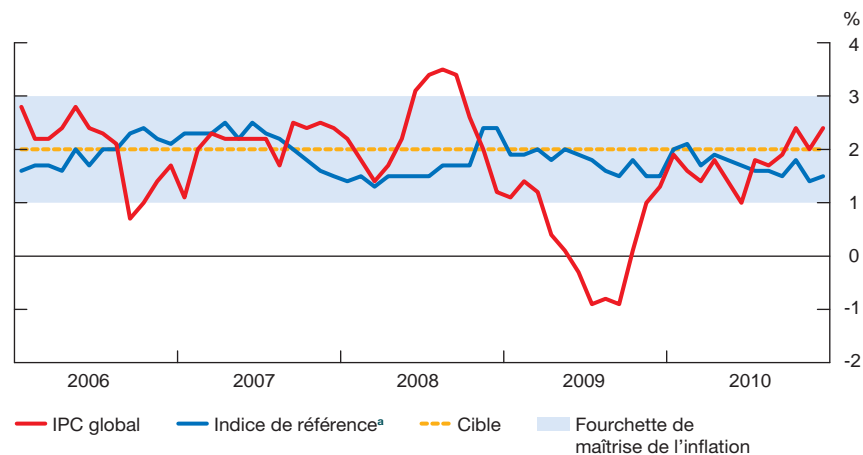
Lorsque des signes évidents d'un retour de la croissance économique sont apparus au début de 2010, le principal défi de la Banque sur le plan de la politique monétaire a consisté à mettre un terme à ces mesures exceptionnelles de façon rapide et ordonnée tout en favorisant la reprise naissante.

Principales réalisations en 2010

- La reprise s'est enracinée plus fermement au Canada en 2010 et, au troisième trimestre, le PIB réel dépassait son niveau d'avant la récession.
- Malgré un contexte national et international difficile, les attentes d'inflation sont demeurées solidement ancrées. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) global s'est maintenue à proximité de la cible de 2 % pendant la majeure partie de l'année, après avoir rebondi d'un niveau situé bien en deçà de la cible ([Graphique 1](#)).
- En temps voulu, la Banque s'est désengagée en souplesse des mesures de politique monétaire exceptionnelles qu'elle avait adoptées en réaction à la crise (voir l'[Encadré 1](#) à la page 13).
- Elle a joué un rôle important au sein de forums internationaux tels le G7 et le G20, en promouvant une croissance économique forte, durable et équilibrée à l'échelle du globe ainsi que la réforme du système monétaire international.
- En prévision du renouvellement, en 2011, de l'entente concernant le cadre de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada, la Banque a axé ses recherches sur trois grandes questions : 1) La cible d'inflation de 2 % devrait-elle être abaissée? 2) Devrait-on choisir pour cible le niveau des prix plutôt que le taux d'inflation? 3) Le cadre de conduite de la politique monétaire devrait-il être modifié afin d'accorder une plus large place aux enjeux de stabilité financière? Dans le contexte de ces recherches, la Banque a organisé un atelier et un colloque dans le but de faire connaître les résultats de ses travaux à des universitaires et à des décideurs.

Graphique 1 : Les taux d'augmentation de l'IPC global et de l'indice de référence sont demeurés, en moyenne, près de la cible de 2 % durant 2010

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles



a. Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

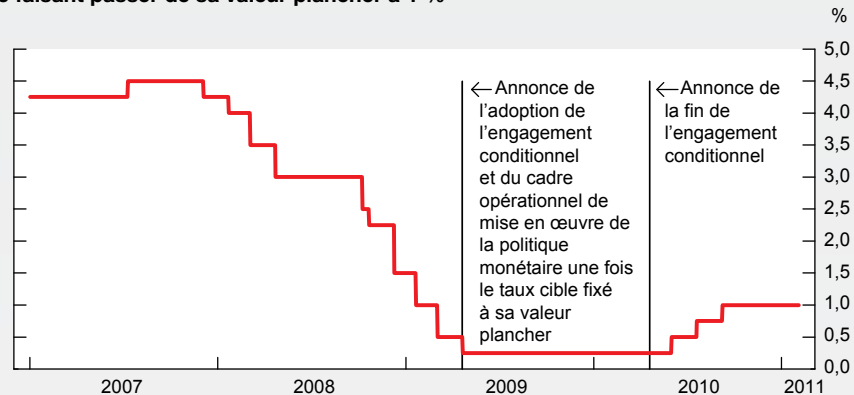
Source : Statistique Canada

Dernière observation : décembre 2010

Encadré 1 : Retrait des mesures de politique monétaire exceptionnelles

- En 2009, la Banque a abaissé le taux cible du financement à un jour à 0,25 % — sa « valeur plancher » — et établi un cadre devant lui permettre de donner, au besoin, une impulsion additionnelle à l'économie par le recours à un ou plusieurs des instruments de politique monétaire non traditionnels à sa disposition (voir la livraison d'avril 2009 du *Rapport sur la politique monétaire* pour des précisions sur le cadre). Parmi les mesures énergiques qu'elle a prises pour faire face à la crise, la Banque a fourni un apport exceptionnel en liquidités au système financier de 2007 à 2010 (voir l'Encadré 2, intitulé « Mesures de soutien à la liquidité prises par la Banque en 2010 », à la page 15).
- En définitive, une seule des mesures prises par la Banque ne relevait pas de sa panoplie traditionnelle d'outils : son engagement à maintenir le taux cible du financement à un jour à 0,25 % jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010, sous réserve des perspectives en matière d'inflation et de la nécessité de respecter la cible d'inflation de 2 %.
- À la faveur de l'amélioration des perspectives économiques, la Banque a mis fin, le 20 avril 2010, à son engagement conditionnel. Le 1^{er} juin suivant, elle a relevé le taux directeur, qui se trouvait à sa valeur plancher, et ainsi rétabli le cadre usuel de mise en œuvre de la politique monétaire (voir le graphique ci-après). Les résultats de recherches¹ menées par l'institution donnent à penser que son engagement conditionnel est parvenu à réduire les taux du marché à plus long terme et, du coup, à insuffler à l'économie canadienne un élan supplémentaire à un moment critique.

En 2010, la Banque du Canada a relevé le taux cible du financement à un jour, le faisant passer de sa valeur plancher à 1 %



Source : Banque du Canada

Dernière observation : 3 février 2011

1. Voir Z. He (2010), *Evaluating the Effect of the Bank of Canada's Conditional Commitment Policy*, document d'analyse n° 2010-11, Banque du Canada.

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

Le Programme de bourses de recherche a pour objet de favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse et d'établir des partenariats avec des experts de l'extérieur dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution. Deux bourses sont offertes dans le cadre du Programme; dans chaque cas, les lauréats doivent être des chercheurs employés par une université canadienne.

La **Bourse de recherche**, accordée pour une période de cinq ans, vise à honorer des chercheurs reconnus au Canada. En 2010, cette bourse a été décernée à M. Paul Beaudry, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, dont les recherches actuelles portent principalement sur la répartition des revenus et le cycle économique, la création d'emplois ainsi que le rôle d'une croissance alimentée par l'endettement dans les crises financières.

La **Bourse du gouverneur**, versée pour une durée de deux ans, a été créée dans le but d'appuyer des universitaires de haut niveau qui sont en début de carrière. Le lauréat de cette bourse pour 2010 est M. Federico Ravenna, professeur à HEC Montréal, dont les travaux actuels sont centrés sur les marchés du travail et la politique monétaire optimale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de bourses de recherche ainsi que la liste des anciens lauréats, on peut consulter le site Web de la Banque ([Publications et recherches > Recherches > Programme de bourses de recherche](#)).

Système financier

La fiabilité du système financier est indispensable à la bonne marche de l'économie.

La Banque du Canada s'emploie à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier canadien en fournissant des liquidités; en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de paiement, de compensation et de règlement au pays; en participant à la formulation des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale; en évaluant les risques qui entourent la stabilité du système financier dans son ensemble. La stabilité du système financier est une responsabilité que la Banque partage avec d'autres organismes fédéraux de réglementation financière, mais, en définitive, c'est le ministre des Finances qui est chargé d'assurer la saine gestion de ce système.

En 2010, les grands défis étaient les suivants : 1) veiller à ce que les réformes réglementaires internationales se poursuivent sur des bases solides; 2) renforcer la résilience de l'infrastructure financière au Canada; 3) analyser l'évolution des risques qui pèsent sur la stabilité du système financier dans un contexte économique et financier en pleine mutation.

Principales réalisations en 2010

- Pendant les six premiers mois de l'année, les injections exceptionnelles de liquidités dans le système financier canadien, qui étaient destinées à contrer les effets de la crise financière, ont été progressivement abandonnées, et les opérations de politique monétaire sont retournées à la normale ([Encadré 2](#)). La Banque en a profité pour réévaluer son cadre d'octroi de liquidités et modifier ses politiques en matière de nantissement¹.

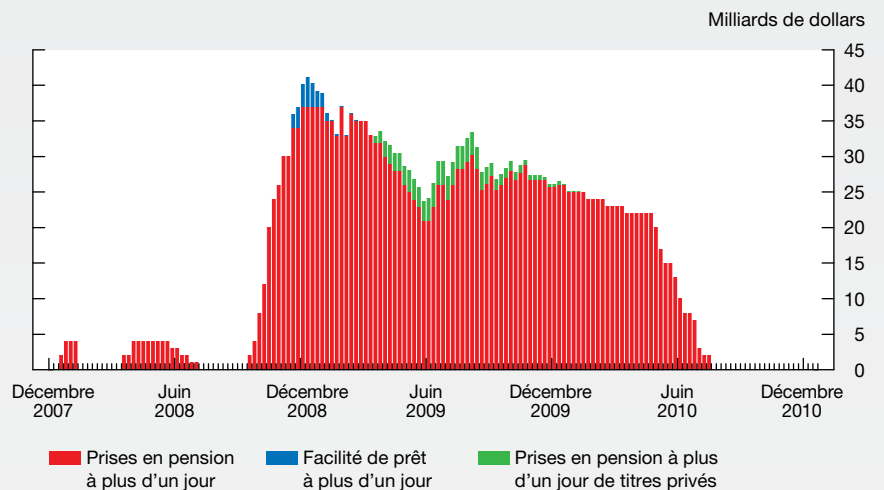
1. Voir les communiqués de la Banque du Canada : *Changements apportés aux titres admissibles et aux marges exigées dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque du Canada, 17 juin 2010*, et *Changements apportés aux exigences à l'égard des actifs acceptés en garantie dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque du Canada, 16 juillet 2010*, qu'on peut consulter dans le site Web de la Banque ([Marchés > Avis relatifs aux marchés](#)).

Encadré 2 : Mesures de soutien à la liquidité prises par la Banque en 2010

Pendant la crise financière, les mécanismes d'octroi de liquidités de la Banque ont joué un rôle important en permettant de préserver le bon fonctionnement du système financier canadien (voir le graphique ci-dessous). L'amélioration des conditions de financement, qui s'est poursuivie en 2010, a amené la Banque à réduire ses injections exceptionnelles de liquidités, puis à y mettre fin. Depuis le 19 janvier 2010, les prises en pension ordinaires à plus d'un jour s'effectuent selon une fréquence mensuelle (alors qu'elles se tenaient toutes les deux semaines depuis novembre 2009), et la liste des garanties admissibles a retrouvé sa composition habituelle.

En plus de fournir des liquidités propres à apaiser les tensions sur les marchés du financement, le mécanisme de prise en pension à plus d'un jour servait d'instrument de politique monétaire depuis le 21 avril 2009 afin de conforter l'engagement de la Banque de maintenir le taux cible du financement à un jour à 25 points de base jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010, sous réserve des perspectives concernant l'inflation. Le 20 avril 2010, la Banque a annoncé qu'elle mettait un terme à son engagement conditionnel et à ses prises en pension exceptionnelles à plus d'un jour, dont la dernière s'est déroulée le 12 avril. L'encours des opérations effectuées dans le cadre de ce mécanisme a diminué tout au long des six premiers mois de l'année, et a fini par tomber à zéro le 22 juillet 2010.

Encours hebdomadaire en valeur nominale des facilités de trésorerie de la Banque du Canada



Source : Banque du Canada

Dernière observation : 3 février 2011

- Par ailleurs, la Banque a procédé à une nouvelle évaluation des infrastructures à l'appui de ses opérations de marché et a dressé des plans pour les moderniser. Les améliorations projetées lui permettront de mener des opérations répondant à un plus large éventail de besoins et de circonstances.
- En dehors du pays, la Banque a participé activement aux discussions sur les réformes stratégiques destinées à rehausser la stabilité du système financier mondial. Ces discussions se sont tenues sous l'égide du G20, du Conseil de stabilité financière, du Comité sur le système

financier mondial, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, ou de groupes de travail relevant de ces instances. En particulier, de nouvelles normes de fonds propres et de liquidité pour les banques ont fait l'objet d'un accord international, auquel la Banque a apporté une contribution importante par des études sur les volants de fonds propres contracycliques et les incidences macroéconomiques de ces normes ([Encadré 3](#)). La Banque s'est également distinguée sur la scène mondiale en analysant les retombées systémiques de la mise en œuvre des marges prescrites et en prônant des orientations destinées à atténuer l'aléa moral et à s'attaquer au problème des institutions « trop grosses pour faire faillite ». Au Canada, la Banque a également tenu un rôle actif dans l'examen des politiques relatives au système financier.

Encadré 3 : Incidence sur l'économie canadienne du renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité à l'échelle internationale

En août 2010, la Banque a rendu public son évaluation des effets de l'application au pays des normes internationales proposées en matière de fonds propres et de liquidité. Selon l'appréciation de la Banque, qui tient compte de la diminution de la fréquence et de la gravité des crises à l'échelle internationale, mais aussi des coûts économiques associés au creusement des écarts de taux découlant du relèvement des normes, les avantages que tirera le Canada équivalraient à environ 13 % de son PIB en valeur actualisée. Le rapport *Renforcement des normes internationales de fonds propres et de liquidité : évaluation de l'incidence macroéconomique pour le Canada* est consultable dans le site Web de la Banque ([Publications et recherches > Communiqués > 2010, communiqué du 18 août 2010](#)).

- Le développement et le renforcement de l'infrastructure des marchés financiers essentiels se sont intensifiés dans les derniers mois de 2010. Des progrès ont été accomplis en vue d'instaurer des contreparties centrales pour les opérations de pension et les produits dérivés de gré à gré, ainsi qu'un mode de règlement le même jour des opérations de change en dollars canadiens à la CLS Bank. (Des précisions se trouvent dans les articles intitulés « Le renforcement de l'infrastructure des marchés des produits dérivés de gré à gré » et « Les contreparties centrales et le risque systémique » parus dans la livraison de décembre 2010 de la *Revue du système financier*, qu'on peut consulter dans le site Web de la Banque.)
- La Banque a accordé encore plus d'importance à son évaluation des risques qui pèsent sur le système financier canadien et a estimé à cet égard que leur niveau était globalement élevé. L'appréciation des risques qu'elle publie chaque semestre dans la *Revue du système financier* a été affinée et appuyée par des discours et d'autres publications.
- Le travail de la Banque en ce qui concerne le système financier a continué d'être soutenu par d'importantes activités de recherche, d'analyse conjoncturelle et d'analyse des politiques.

Monnaie

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Afin d'entretenir cette confiance, l'institution a mis au point une stratégie en quatre volets. Le premier consiste à concevoir des billets difficiles à contrefaire; le deuxième, à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants; le troisième, à promouvoir la répression de la contrefaçon par les organismes d'application de la loi et les procureurs; et le quatrième, à privilégier la qualité tout au long du cycle de vie des billets — de la production à la distribution efficace des billets, et jusqu'au retrait de la circulation des billets usés et périmés en vue de leur destruction et de leur remplacement.

Pour la période visée par le Plan à moyen terme, soit 2010-2012, la Banque s'est fixé un objectif de 50 faux billets détectés annuellement pour chaque million de billets authentiques en circulation, une cible plus ambitieuse que la précédente, qui était de moins de 100.

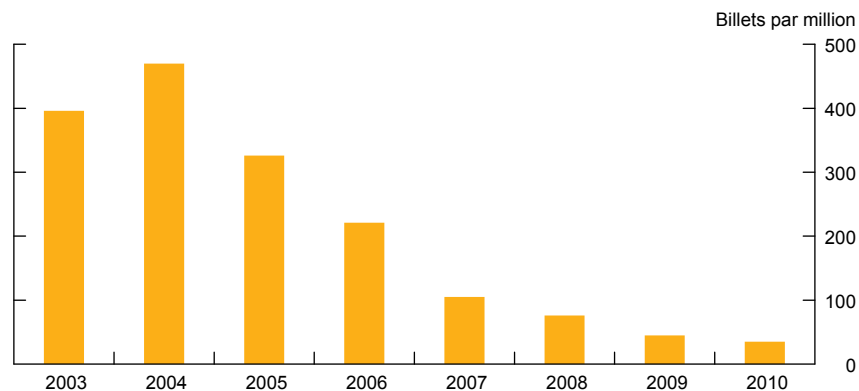
La demande de billets a continué de progresser en 2010, à peu près au même rythme que l'économie. À la fin de l'année, il y avait 1,9 milliard de billets en circulation, soit 44 millions de plus qu'un an plus tôt. La valeur totale de ces billets s'établissait à 57,9 milliards de dollars, en hausse de 2,4 milliards de dollars par rapport à 2009.

En 2010, l'une des grandes priorités de la fonction Monnaie consistait à faire avancer les préparatifs pour l'émission de la prochaine génération de billets, qui commencera en 2011. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie sans relâche afin de décourager la contrefaçon, la Banque émet périodiquement de nouvelles séries de billets, et les éléments de sécurité novateurs intégrés aux coupures de la prochaine série représentent un progrès important à cet égard.

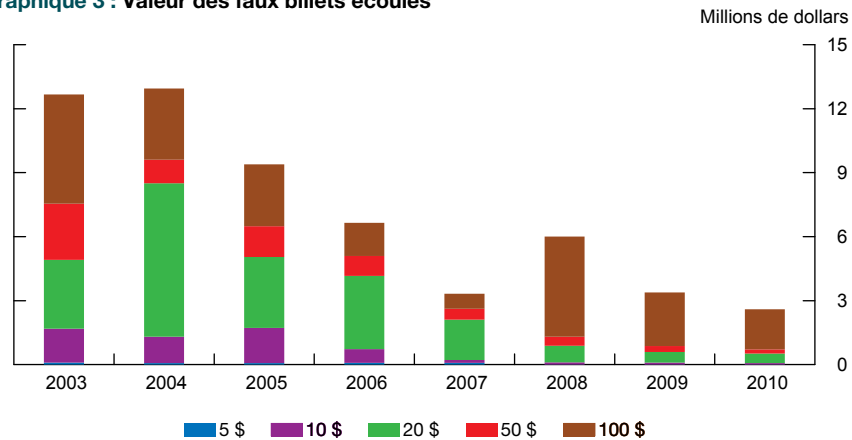
Principales réalisations en 2010

- Le nombre de faux détectés par million de billets en circulation a continué de reculer, passant de 45 en 2009 à 35 en 2010, bien en deçà de l'objectif visé ([Graphique 2](#)). La valeur nominale des billets contrefaits écoulés est passée de 3,4 millions de dollars en 2009 à 2,6 millions en 2010 ([Graphique 3](#)).

Graphique 2 : Nombre de faux billets écoulés par million de billets en circulation^a



a. Cible visée dans le Plan à moyen terme 2010-2012 : 50 faux billets par million

Graphique 3 : Valeur des faux billets écoulés

- La confiance dans les billets de banque, mesurée par des enquêtes auprès des détaillants et par l'analyse de la couverture médiatique, est restée forte.
- Le travail préparatoire en vue de l'émission, à partir de 2011, de la prochaine génération de billets est allé bon train. Un projet de mise à niveau de l'infrastructure aux centres des opérations de la Banque a été lancé, les essais d'impression visant à tester la fiabilité des nouvelles technologies utilisées pour produire les billets ont été réalisés et un plan de communication a été élaboré.
- Le Système de distribution des billets de banque a fonctionné sans heurt tout au long de l'année. Il a en outre fait l'objet d'un examen, et un projet pilote a été mis en œuvre afin d'améliorer le contrôle de la qualité des billets en circulation.
- La Banque a poursuivi ses recherches sur le rôle des billets comme moyen de paiement dans le but de comprendre les changements qui s'opèrent dans l'utilisation des billets et d'évaluer l'incidence possible des nouveaux modes de paiement tels que les cartes prépayées et les systèmes de paiement par téléphone cellulaire.

Le rôle important de la collaboration internationale

Même si la plupart des pays émettent leurs propres billets, un bon nombre de banques centrales mettent en commun leurs ressources et leur expérience afin de mieux cerner les menaces, d'élaborer et d'évaluer des moyens de protéger leur monnaie et d'optimiser leurs investissements à ce chapitre. La Banque du Canada joue un rôle de premier plan au sein de plusieurs organisations internationales, notamment :

- le **Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales**, formé de 31 instituts d'émission, dont les travaux visent à empêcher la reproduction de billets de banque à l'aide d'ordinateurs personnels;
- le **Groupe des quatre nations**, qui réunit des représentants des banques centrales de l'Angleterre, de l'Australie, du Canada et du Mexique dans le but d'échanger de l'information sur les menaces en matière de contrefaçon et de travailler ensemble à des projets de recherche-développement sur les éléments de sécurité des billets;

- le **groupe international d'utilisateurs**, qui utilise une plateforme commune pour le traitement ultra-rapide et l'authentification des billets.

De plus, la Banque entretient d'importantes relations bilatérales avec les banques centrales du monde entier et présente les résultats de ses travaux de recherche technique et économique et d'analyse des politiques dans le cadre de colloques et de réunions auxquels participent des représentants des fabricants de billets et des banques centrales.

Gestion financière

En qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement fédéral, la Banque administre la dette et les réserves de liquidités internationales de ce dernier et lui donne des conseils à ce sujet. Elle collabore également avec le ministère des Finances à l'élaboration des principes, des politiques et des programmes sur lesquels s'appuie la gestion des programmes d'emprunt et de placement de l'État. La Banque a pour objectif de fournir ses services d'agent financier et les services bancaires connexes de manière efficace et efficiente, en se conformant à un solide cadre de gestion des risques. En 2010, les soldes de trésorerie du gouvernement canadien détenus à la Banque du Canada et dans d'autres institutions financières se sont établis en moyenne à 13,5 milliards de dollars, comparativement à 30,1 milliards de dollars en 2009; leur baisse s'explique surtout par le retrait des dispositifs spéciaux de soutien à la liquidité (voir l'**Encadré 2**, « Mesures de soutien à la liquidité prises par la Banque en 2010 », page 15). Les réserves officielles de liquidités internationales de l'État canadien se sont chiffrées à 57 milliards de dollars américains en 2010, contre 54 milliards en 2009. Puisqu'elles sont gérées au nom du gouvernement, ces réserves ne figurent pas au bilan de l'institution.

La Banque gère aussi les risques liés à son propre bilan et administre les actifs détenus dans son fonds de pension. En outre, elle mène des activités bancaires au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales, et elle offre des services bancaires à l'appui des institutions financières et des systèmes de paiement, de compensation et de règlement désignés.

En 2010, la Banque s'est employée à terminer les travaux de recherche et d'analyse nécessaires à la mise au point d'une nouvelle stratégie d'emprunt à moyen terme pour le compte du gouvernement, à renforcer la résilience de ses opérations de paiement et de règlement et à gérer activement les risques financiers associés aux réserves de change de l'État dans un contexte d'incertitude économique accrue à l'échelle mondiale.

Principales réalisations de 2010

- La Banque a mené à bien le fractionnement de ses activités de paiement et de règlement entre deux emplacements. Elle est ainsi assurée de pouvoir remplir le rôle capital qui est le sien à l'égard des systèmes essentiels sur lesquels reposent ces activités, puisqu'en cas de problèmes à l'un des sites, les opérations peuvent être traitées à l'autre.
- En ce qui concerne la gestion de la dette fédérale, la Banque a perfectionné le cadre décisionnel qui lui sert à arbitrer entre les coûts et les risques en améliorant ses capacités de modélisation de même que ses mesures de la structure de la dette.

- L'émission d'obligations à dix ans libellées en euros du gouvernement du Canada a été désignée « émission souveraine de l'année » par l'*International Financing Review* et « émission obligataire de l'année toutes catégories » par *EuroWeek*, en considération de l'excellence de la gestion de la dette fédérale au Canada.
- Les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité se sont traduites par une réduction de 2 millions de dollars des coûts d'administration du programme des Obligations d'épargne du Canada.
- Parmi les travaux que poursuit la Banque en vue de mieux gérer les actifs de l'État, trois réalisations méritent d'être soulignées : 1) le cadre d'analyse pour l'évaluation du risque souverain a été renforcé; 2) on a entrepris d'affiner le cadre établi pour le placement des réserves de change du Canada; 3) des améliorations ont été apportées au dispositif de placement des fonds de l'État en actifs financiers liquides.

Soldes non réclamés

Lorsqu'un compte bancaire tenu au pays est inactif depuis dix ans et que l'institution financière concernée n'a pu joindre le titulaire, le solde est transféré à la Banque du Canada.

Si vous (ou une personne que vous connaissez, vivante ou décédée) croyez être titulaire d'un compte dont vous avez oublié l'existence, vous pouvez accéder au site Web de la Banque du Canada, taper « soldes non réclamés » dans le champ « recherches », puis vous servir de l'**outil** mis à votre disposition pour vérifier si ce compte existe bel et bien. La Banque assure la garde des soldes non réclamés de plus d'un million de ces comptes, dont la valeur totale s'élève à environ 430 millions de dollars.

Les propriétaires des fonds peuvent récupérer leur argent sur présentation de documents attestant leur droit. En 2010, la Banque a versé plus de 12,7 millions de dollars aux propriétaires légitimes de ces sommes.

Capacités institutionnelles

La capacité de la Banque à s'acquitter des responsabilités qui relèvent de son mandat repose sur l'efficacité de sa gouvernance et les talents de ses employés.

La structure organisationnelle

- Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est à la fois le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci.
- Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de la gestion et de l'administration de la Banque, en particulier pour ce qui concerne la planification stratégique et la gestion des risques, les finances et la comptabilité, les ressources humaines et les autres politiques

internes. On peut trouver de plus amples renseignements sur le [Conseil d'administration](#) aux pages 65 à 68 ainsi que dans le site Web de la Banque ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance](#)).

- Le Conseil de direction constitue l'organe de décision chargé des politiques de la Banque. Formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, il est responsable de la conduite de la politique monétaire, des décisions visant à favoriser la solidité et la stabilité du système financier et de l'orientation stratégique de la Banque. En 2010, trois nouveaux membres se sont joints au Conseil de direction. Tiff Macklem a été nommé premier sous-gouverneur et chef de l'exploitation de la Banque pour un mandat de sept ans, à la suite du départ à la retraite du premier sous-gouverneur Paul Jenkins. De plus, Jean Boivin et Agathe Côté ont été nommés sous-gouverneurs, remplaçant ainsi David Longworth et Pierre Duguay, tous deux partis à la retraite.



Le Conseil de direction (de gauche à droite) : Tiff Macklem, premier sous-gouverneur; Agathe Côté, sous-gouverneur; Timothy Lane, sous-gouverneur; Mark Carney, gouverneur; John Murray, sous-gouverneur; Jean Boivin, sous-gouverneur

- Le Conseil de gestion assure un leadership et fournit des conseils sur les politiques institutionnelles et sur les enjeux stratégiques en matière de gestion, en plus de superviser l'ensemble des activités de la Banque. Présidé par le premier sous-gouverneur, le Conseil de gestion est composé de deux sous-gouverneurs, de deux conseillers, de l'avocat général et secrétaire général ainsi que de la chef des Services financiers, qui assume également les fonctions de comptable en chef.
- La Banque est constituée du Bureau des données et des statistiques et de douze départements, en l'occurrence : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière et Vérification.

Les employés de la Banque

La Banque compte sur un personnel talentueux pour mener des recherches, analyser des questions complexes, fournir des services et assurer la bonne marche de l'institution.

- La plupart des 1 300 employés réguliers de la Banque travaillent au siège, à Ottawa. Le reste, soit environ 10 % de l'effectif, se trouve dans les centres des opérations de Montréal et de Toronto ainsi qu'aux bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax ainsi qu'au bureau de New York.
- Le personnel de la Banque réunit des employés provenant d'horizons professionnels et opérationnels très variés, recrutés partout au Canada et ailleurs dans le monde.
- Les employés incarnent les valeurs énoncées dans la boussole de la Banque (que l'on trouve à la page 2).

Statistiques relatives aux employés de la Banque en 2010

Les statistiques de 2009 sont indiquées entre parenthèses.

- Nombre d'employés réguliers : 1 305 (1 311)
- Nombre moyen d'années de service : 12,8 (13,1)
- Nombre d'employés réguliers embauchés : 69 (119)
- Activités d'apprentissage et de perfectionnement offertes à la Banque (affectations provisoires, promotions et mutations latérales) : 277 (283)
- Nombre de départs à la retraite : 42 (41)

Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada

La Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour 2011 en raison de ses pratiques, ses politiques et ses communications. Pour de plus amples renseignements, consulter : <http://www.eluta.ca/top-employer-bank-of-canada>.



Le renforcement des capacités institutionnelles en 2010

En 2010, d'importants progrès ont été accomplis à plusieurs égards.

- La Banque a renouvelé son programme de rémunération globale et accru ses initiatives de recrutement ciblé dans le but d'attirer et de fidéliser le personnel.



La Banque a produit, en 2010, du nouveau matériel de recrutement mettant en valeur ses forces en tant qu'employeur.

- Elle a modernisé son infrastructure TI, et plus particulièrement ses outils à l'appui de l'analyse économique et des opérations sur la monnaie.
- Elle a amélioré sa façon de gérer le courrier électronique ainsi que les documents institutionnels et électroniques.

- Elle a renforcé ses mécanismes de continuité des opérations, grâce notamment au fractionnement des opérations liées aux activités de paiement et de règlement, à l'adoption d'un nouveau système de gestion des incidents critiques et à la conclusion d'un accord avec un partenaire du secteur privé, qui offrira l'espace destiné à accueillir un centre de traitement informatique secondaire.

Le Programme d'efficacité institutionnelle

Le Plan à moyen terme de la Banque permet à celle-ci de continuer à canaliser ses ressources vers les priorités offrant la plus haute valeur ajoutée. En 2010, la Banque a lancé son Programme d'efficacité institutionnelle afin de pouvoir réaliser ces priorités tout en respectant les directives du gouvernement fédéral de comprimer les dépenses et de plafonner le budget d'exploitation aux niveaux de 2010 pour les exercices 2011 et 2012.

Le Programme comporte trois objectifs à long terme : 1) améliorer la prestation de services administratifs clés; 2) renforcer le partenariat entre la fonction Administration générale et celles qui sont consacrées à l'analyse économique et aux opérations; et 3) accroître l'efficacité globale de la Banque. Dans le cadre de ce programme, la direction réexaminera les dépenses de tous les secteurs de l'institution. Elle procédera également à une évaluation de l'efficacité des politiques institutionnelles et des méthodes de travail pertinentes. En outre, conformément aux directives du gouvernement fédéral, la Banque a limité les dépenses liées aux déplacements, à l'accueil et aux conférences aux niveaux de 2009. On s'attend à ce que les initiatives liées au Programme entraînent une réduction des effectifs de l'ordre de 80 à 95 postes sur une période de douze mois.

Grandes priorités de la Banque en 2011

La Banque du Canada établit les priorités de travail annuelles en fonction de son [plan à moyen terme](#) et du contexte en évolution. Ses principales priorités en 2011 sont les suivantes :

Mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques

- Parvenir à une entente avec le gouvernement concernant le renouvellement du cadre de conduite de la politique monétaire, en s'appuyant sur les leçons tirées des importants travaux de recherche réalisés ces cinq dernières années et de l'expérience récente;
- approfondir son analyse des liens existant entre le système financier et l'économie réelle, afin de favoriser la prise de décisions éclairées en matière de politique monétaire;
- contribuer à la réforme de la réglementation financière à l'échelle nationale et internationale, y compris aux initiatives visant à renforcer l'infrastructure des marchés financiers essentiels;
- continuer à améliorer son cadre analytique servant à l'évaluation des risques qui pèsent sur la stabilité du système financier canadien.

Renforcer la résilience des systèmes et l'infrastructure

- Accroître davantage la résilience de ses opérations essentielles de paiement et de gestion financière;
- poursuivre l'amélioration de son infrastructure, notamment les plans de rénovation du siège et le perfectionnement des systèmes informatiques utilisés à l'appui de l'analyse économique et des opérations sur les marchés financiers.

Attirer, retenir et motiver des employés talentueux

- Continuer à renforcer sa stratégie visant à attirer, retenir et motiver des employés talentueux par la mise en œuvre de la dernière étape du renouvellement du programme de rémunération globale et l'amélioration de la gestion du rendement et du développement du talent.

Enfin, une autre grande priorité institutionnelle s'ajoute en 2011, à savoir le dévoilement d'une nouvelle série de billets de banque et l'émission de la première coupure de cette série.

Gestion des risques

La Banque dispose d'un cadre bien établi pour identifier, gérer et surveiller les secteurs de risque qui la concernent.

Cadre de gestion des risques et structure de gouvernance

Le cadre de gestion des risques de la Banque s'appuie sur une structure de gouvernance qui s'articule autour des composantes suivantes :

- Le **Conseil d'administration** veille à ce qu'un processus rigoureux de gestion des risques soit en place. Il est informé tous les ans des principaux risques auxquels la Banque est exposée et périodiquement des risques qui touchent ses fonctions essentielles. De plus, son comité de la vérification et des finances examine les risques financiers rattachés au bilan de l'institution et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, tandis que son comité des projets d'immobilisations assure la surveillance de la mise en œuvre des projets d'envergure.
- La **Haute Direction** analyse et discute chaque année avec le Conseil de direction et le Conseil de gestion les secteurs de risque institutionnel et les méthodes employées pour gérer ces risques. Dans le cadre du suivi des résultats qu'elle effectue régulièrement la Banque, le Conseil de gestion examine toute variation importante des niveaux de risque ainsi que toute modification appréciable des mesures d'atténuation.
- Le **Bureau de surveillance des risques financiers**, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés au bilan de l'institution et fait état de ses observations à cet égard. En outre, il rend compte au ministère des Finances et à la Banque du rendement des placements ainsi que des risques liés à la gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement.

- Les **Services financiers** sont chargés de la planification financière, de la comptabilité générale et de la communication de l'information financière et veillent en outre à ce que des systèmes de contrôle interne adéquats soient en place pour assurer la protection des actifs de la Banque et la production de rapports financiers fiables.
- La **Vérification interne** examine périodiquement les activités de la Banque, y compris la gestion des risques, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne instaurés par la direction pour atténuer les risques.
- Le **Groupe de travail sur la gestion des risques**, composé de cadres supérieurs de tous les secteurs de l'institution et présidé par la chef de la gestion des risques, voit au bon déroulement du processus annuel d'autoévaluation en la matière. Tous les trois mois, ses membres se réunissent pour évaluer le profil de risque de l'organisation et discutent des initiatives en cours dans leurs départements respectifs relativement à la gestion des risques.

Principaux types de risque

La Banque est particulièrement attentive à quatre grands types de risque :

- Le **risque financier** (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) a trait à la gestion des actifs et des passifs de la Banque. En 2010, le retrait des mécanismes exceptionnels de soutien à la liquidité instaurés par la Banque a réduit les risques de crédit et de marché. Pour limiter ces risques dans le cadre de la mise en œuvre future des mécanismes d'octroi de liquidités, la Banque a révisé et mis à jour ses politiques sur les garanties. Par ailleurs, en qualité d'agent financier du gouvernement du Canada, l'institution gère le risque financier associé aux actifs et passifs financiers de ce dernier. Pour ce qui est de la gestion des réserves de change de l'État, elle atténue le risque financier au moyen d'un dispositif global permettant d'apparier les actifs et les passifs et de définir des critères rigoureux relatifs au crédit et aux actifs remis en garantie. De plus, la Banque a, en 2010, de nouveau renforcé son cadre d'analyse servant à l'évaluation du risque souverain, afin de moins dépendre des agences de notation à cet égard.
- Le **risque lié aux activités** a diverses sources, notamment l'incertitude entourant l'économie mondiale et le système financier international. Pour maîtriser ce risque, la Banque appuie ses analyses et ses décisions stratégiques sur des cadres de politique bien définis et une somme considérable de travaux de recherche, participe à un certain nombre des principaux forums internationaux et collabore avec d'autres grandes banques centrales. En outre, des risques liés à la sécurité sont associés à la production, à la distribution et à la destruction des billets de banque. Un large éventail de mesures sont en place pour les atténuer, entre autres des procédures claires concernant la garde et les contrôles, des mécanismes de suivi et de déclaration des incidents ainsi que des évaluations indépendantes des contrôles internes. L'émission d'une nouvelle série de billets de banque s'accompagne de nouveaux risques liés aux activités. Pour réduire ces risques, la Banque a effectué d'importants travaux de recherche-développement, mis au point un plan détaillé pour le projet, travaillé en collaboration avec ses partenaires et fournisseurs clés et procédé à des essais multiples à l'étape de la préproduction.

- Le **risque lié au personnel** tient à l'évolution démographique et aux autres défis que présente la nécessité d'attirer et de retenir les employés talentueux dotés des compétences voulues pour répondre aux besoins analytiques et opérationnels de l'institution. Pour limiter ce risque, la Banque met en place une approche renouvelée en matière de rémunération, améliore ses méthodes d'acquisition du talent, de perfectionnement professionnel et de transfert de connaissances et favorise l'efficacité du leadership.
- Le **risque opérationnel** est inhérent à de nombreux aspects des activités de la Banque, y compris ses technologies de l'information et ses mécanismes de continuité des opérations. Pour gérer ce risque, la Banque investit à moyen terme dans son infrastructure pour en accroître la résilience. En 2010, elle a procédé à des mises à niveau de ses opérations essentielles de paiement et de règlement, qui ont été scindées entre deux emplacements. Les risques liés aux projets, qui se rapprochent du risque opérationnel, concernent certaines initiatives stratégiques complexes en cours à la Banque. Pour les atténuer, celle-ci a renforcé ses pratiques en matière de gestion de projet.

Dans son [plan à moyen terme](#), la Banque fait état des secteurs de risque propres à ses différentes fonctions.

Analyse des résultats financiers

Les résultats contenus dans les états financiers de la Banque sont fonction des activités entreprises par l'institution à l'appui de son mandat (voir [page 10](#)). La Banque n'a pas pour objectif de réaliser des bénéfices. Le lecteur trouvera des renseignements additionnels sur le bilan de la Banque dans le site Web de l'institution ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance](#)).

Bilan de la Banque — Points saillants

À la clôture de l'exercice 2010, la Banque détenait un actif de 60 885 millions de dollars sous la forme de « Prêts et créances », de « Placements » et d'autres éléments. On note une diminution de 10 470 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2009, en raison surtout du retrait des mécanismes exceptionnels d'octroi de liquidités mis en place pendant la crise financière.

Quelques postes du bilan de la Banque Millions de dollars	2010	2009	2008	2007
Prêts et créances	2 087	25 377	37 234	4 002
Placements	58 495	45 708	41 023	49 679
Billets de banque en circulation	57 874	55 468	53 731	50 565
Dépôts	2 557	15 550	24 413	2 981

Actif et passif

Afin de fournir au système financier un apport exceptionnel en liquidités durant la récente crise financière, la Banque a eu recours à des prises en pension à plus d'un jour, qu'elle comptabilise sous « Prêts et créances ». Les conditions de financement s'étant améliorées en 2010, la Banque a mis fin à ces mécanismes (voir l'[Encadré 2](#), « Mesures de soutien à la liquidité prises par la Banque en 2010 », page 15), ce qui a donné lieu à une baisse de l'actif de 25 375 millions de dollars durant l'exercice.

Les prises en pension à plus d'un jour sont également utilisées à des fins de gestion du bilan, comme la gestion de la demande saisonnière de billets de banque. Les seules prises en pension à plus d'un jour qui restaient à la fin de l'exercice ont servi à cette fin. Celles-ci, dont la valeur totale s'élevait à 2 062 millions de dollars, arrivaient à échéance dans la première moitié de janvier 2011.

En général, lorsque les soldes des prises en pension à plus d'un jour diminuent, il s'ensuit une baisse correspondante des « Dépôts » ou une hausse des « Placements » de la Banque, ou les deux. En 2010, les « Dépôts » du gouvernement du Canada (qui avaient augmenté en parallèle avec les opérations de prise en pension à plus d'un jour pendant la crise financière) ont reculé de 9 978 millions de dollars, alors que les « Placements » de la Banque se sont accrus de 12 787 millions. Par ailleurs, les dépôts nets des membres de l'Association canadienne des paiements ont régressé de 2 974 millions de dollars en 2010, ce qui témoigne du retour aux mesures de politique monétaire normales (voir l'[Encadré 1](#), « Retrait des mesures de politique monétaire exceptionnelles », page 13).

La valeur des « Billets de banque en circulation » se chiffrait au total à 57 874 millions de dollars en 2010, en hausse de 4 % comparativement à l'exercice précédent. Comme dans les exercices antérieurs, ce solde a crû légèrement à la fin de l'exercice considéré, en raison de l'augmentation habituelle de la demande pendant le temps des Fêtes; il revient à un niveau plus bas en janvier.

États du résultat net et de l'évolution du capital — Points saillants

Résultat net et bénéfices non répartis

En règle générale, le « Résultat net » tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges d'exploitation et des sommes affectées à ses réserves, est versé chaque année au Receveur général du Canada. Avant 2010, la Banque ne pouvait détenir de « Bénéfices non répartis ». À compter du 1^{er} janvier 2010 et conformément à un accord conclu avec le ministre des Finances, la Banque détient dans les « Bénéfices non répartis » un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente (voir les notes complémentaires aux états financiers). À la fin de l'exercice, le portefeuille de bons du Trésor de la Banque affichait des pertes de placement non réalisées de 2 millions de dollars; celle-ci a donc prélevé ce montant des bénéfices versés pour 2010 afin de compenser ces pertes non réalisées. L'accord sera mis à jour en 2011 pour prendre en compte les changements découlant de l'adoption par la Banque des Normes internationales d'information financière (IFRS).

État des résultats — Points saillants Millions de dollars	2010	2009	2008
Revenus	1 544	1 721	2 239
Charges	391	377	387
Résultat net	1 153	1 344	1 852

Nota : Les chiffres comparatifs ont été réagencés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

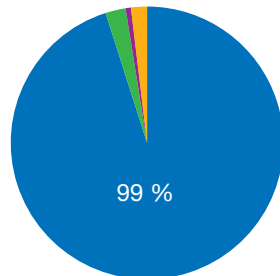
Revenus

Les revenus pour 2010 s'élevaient à 1 544 millions de dollars, en baisse de 177 millions (10 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution peut être attribuée :

- à la réduction des revenus tirés des bons du Trésor et des obligations, qui tient surtout au rendement plus faible des placements à court terme;
- au recul des revenus d'intérêts provenant des prises en pension, qui s'explique par les soldes moyens plus bas détenus pendant l'exercice.

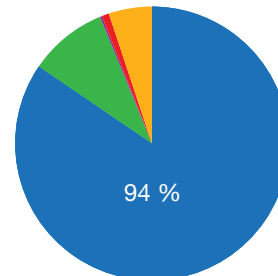
Les graphiques 4a et 4b illustrent les changements liés à la composition des sources de revenu de la Banque.

Graphique 4a : Revenus en 2010



- Intérêts créditeurs sur les placements
- Intérêts sur les prises en pension spéciales
- Revenus de dividendes
- Autres revenus

Graphique 4b : Revenus en 2009



- Intérêts créditeurs sur les placements
- Intérêts sur les prises en pension spéciales
- Revenus de dividendes
- Gains réalisés sur la vente de bons du Trésor
- Autres revenus

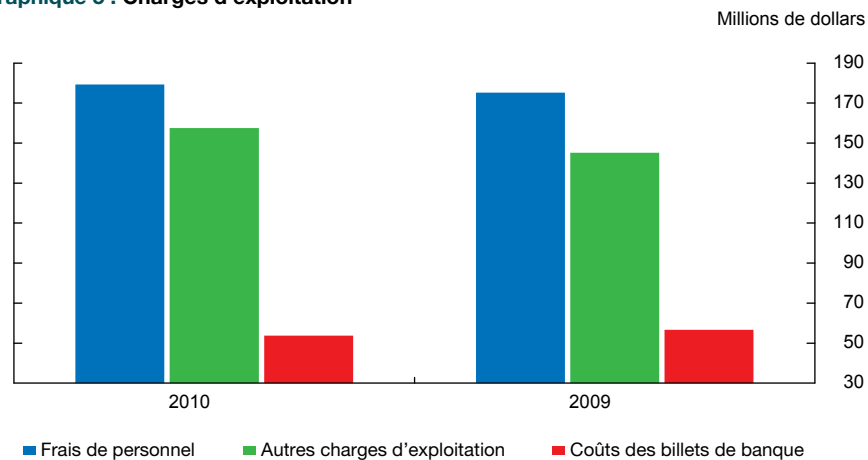
Les revenus de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts payés sur les dépôts du gouvernement canadien et autres dépôts détenus par l'institution. Le fléchissement des revenus a été compensé par le recul des intérêts débiteurs, imputable à la baisse du niveau moyen des dépôts du gouvernement canadien.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales pour 2010 se sont établies à 391 millions de dollars, en hausse de 14 millions (4 %) par rapport à celles de l'exercice précédent (Graphique 5). Cet accroissement s'explique par :

- une augmentation globale des frais de personnel de 4 millions de dollars (2 %), liée aux trois facteurs suivants :
 - 1) une hausse de 11 millions de dollars des coûts des indemnités de départ, en raison de deux projets de restructuration : le Programme d'efficacité institutionnelle, qui entraînera l'élimination de 80 à 95 postes relevant de l'administration générale en 2011, et la vente, également en 2011, de l'activité de production du matériau optique de sûreté de la Banque et de tous les actifs connexes, qui mènera à la suppression de 16 postes,
 - 2) une diminution de 12 millions de dollars des coûts des avantages sociaux futurs, qui résulte en grande partie de la hausse du taux d'actualisation servant à calculer la charge au titre des prestations pour 2010,
 - 3) une augmentation des coûts d'environ 5 millions de dollars liée aux niveaux annuels de rémunération et de dotation;
- un accroissement de 13 millions de dollars d'autres charges d'exploitation, dont une partie équivalant à quelque 5 millions de dollars est attribuable à l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) en Ontario et en Colombie-Britannique, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Avec l'arrivée de ce nouveau régime fiscal, la Banque a dû acquitter des taxes sur des services qui n'étaient pas imposables auparavant. Le reste de la hausse tient principalement au niveau d'investissement accru enregistré au cours de l'exercice pour le renouvellement des systèmes et de l'infrastructure de la Banque;
- un recul de 3 millions de dollars des coûts relatifs aux billets de banque, dû en grande partie aux plus faibles volumes de billets reçus durant l'exercice.

Graphique 5 : Charges d'exploitation



Estimations comptables essentielles

Les principales conventions comptables de la Banque sont décrites dans les [notes complémentaires aux états financiers](#) (page 42).

Les états financiers de la Banque ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, ce qui exige de la part de la direction de faire preuve de jugement pour effectuer des estimations et formuler des hypothèses. Les estimations comptables essentielles de la Banque portent principalement sur la juste valeur des instruments

financiers et les coûts rattachés au Régime de pension et aux autres avantages sociaux futurs. Elles sont présentées respectivement aux notes 2b et 2g des états financiers.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La Banque du Canada a établi un cadre de contrôle interne à l'égard de l'information financière, conforme aux pratiques exemplaires en la matière. En 2010, elle a évalué la conception et la mise en œuvre de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière et a conclu que ceux-ci étaient appropriés.

Plan à moyen terme 2010-2012 : rapport financier et aperçu

Il importe de noter que les charges qui figurent dans le Plan à moyen terme de la Banque diffèrent de celles déclarées dans les états financiers vérifiés, puisque celui-ci exclut les charges associées aux avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant ainsi que celles liées à la production des billets de banque. Ces charges ne sont pas prises en compte en raison de la variation des taux d'actualisation et de la volatilité des charges relatives aux volumes de billets. Le plan financier 2010-2012 fait également abstraction des coûts rattachés à deux projets d'immobilisations importants : 1) le renforcement des mécanismes de continuité des opérations et 2) la modernisation du siège de la Banque, situé à Ottawa.

Plan à moyen terme révisé

Deux facteurs externes importants ont eu une incidence sur le profil financier du Plan à moyen terme de la Banque depuis que ce dernier a été approuvé par le Conseil d'administration en juin 2009 :

- l'entrée en vigueur de la TVH, le 1^{er} juillet 2010, en Ontario et en Colombie-Britannique;
- l'adoption des IFRS.

La conséquence la plus importante des IFRS pour le Plan à moyen terme de la Banque est le changement apporté à la communication des revenus d'exploitation divers. Auparavant, ces revenus (frais perçus) étaient comptabilisés déduction faite des charges d'exploitation connexes. Bien que ce changement soit traité comme une simple modification de la méthode de communication de l'information, il se traduit par une augmentation de quelque 10 millions de dollars des profils des « Autres revenus » et des « Charges d'exploitation ». Les autres différences liées aux IFRS au chapitre des charges découlent des changements apportés à la méthode d'amortissement et à la façon dont sont constatées les charges associées aux avantages sociaux futurs.

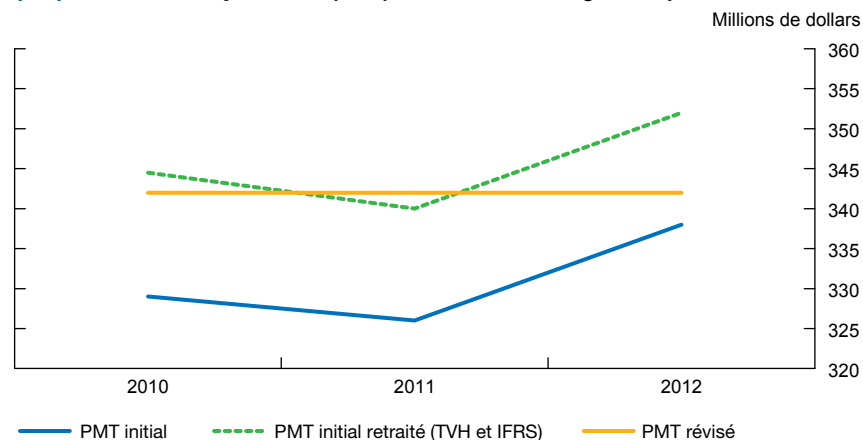
Les rajustements liés à la TVH et aux IFRS ont pour effet d'augmenter les dépenses budgétées d'environ 14 millions de dollars, ce qui fait passer le budget d'exploitation pour 2010, une fois retraité, à 342 millions de dollars.

En mars 2010, le gouvernement fédéral a publié des directives à l'égard des niveaux des dépenses d'exploitation pour les deux prochains exercices. En application de ces directives, la Banque a réduit ses cibles de dépense énoncées dans le Plan à moyen terme pour 2011 et pour 2012 à 342 millions de dollars, soit le niveau des dépenses d'exploitation

de 2010. La Banque compte respecter ce profil des dépenses révisé, tout en atteignant les objectifs du Plan à moyen terme, grâce au Programme d'efficacité institutionnelle (voir les sections « [Plan à moyen terme](#) », page 10, et « [Capacités institutionnelles](#) », page 20).

Le Graphique 6 illustre l'incidence de ces changements.

Graphique 6 : Plan à moyen terme (PMT) 2010-2012 — Charges d'exploitation



Charges effectives pour 2010 par rapport aux estimations liées au Plan à moyen terme

En 2010, les charges d'exploitation visées par le Plan à moyen terme se sont élevées à 344 millions de dollars. Ce chiffre représente un écart inférieur à 1 % par rapport à l'estimation de 342 millions de dollars du plan révisé, écart attribuable principalement à la cession de l'activité de production du matériau optique de sûreté de la Banque. Ces charges sont comprises dans les charges d'exploitation totales de 391 millions de dollars déclarées dans les états financiers.

Nouveaux billets de banque

À compter de 2011, le coût de production des billets de banque augmentera de façon appréciable, du fait surtout que les nouveaux billets en polymère, plus sûrs, sont plus onéreux que les billets en papier. Toutefois, comme la durée de vie des billets en polymère est censée être au moins deux fois et demie plus longue que celle des billets en papier, il y aura moins de billets à imprimer dans l'avenir, et le coût de leur cycle de vie diminuera.

Modernisation des installations au siège

La Banque est en train de moderniser les installations de son siège à Ottawa, qui datent de 35 à 40 ans. En 2010, les travaux ont porté sur l'évaluation de l'état des immeubles et l'étude des besoins opérationnels, ainsi que sur l'analyse des options offertes. En 2011, la Banque ira de l'avant avec une proposition et des critères de conception. Les dépenses qui seront engagées lors des phases à venir du projet devraient se composer essentiellement de dépenses en immobilisations.

Amélioration de la continuité des opérations

Le Programme d'amélioration de la continuité des opérations a été lancé en vue d'examiner et de mettre à jour le plan de la Banque relatif au fractionnement de ses opérations essentielles et à l'hébergement de ses centres de traitement informatique. En 2010, les travaux liés à la conception de base étaient en grande partie achevés. La construction du principal centre de traitement informatique externe doit débuter en 2011. Les dépenses qui seront engagées devraient se composer surtout de dépenses en immobilisations.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 28 octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé une modification du champ d'application des normes comptables pour le secteur public qui fait obligation aux entreprises publiques de présenter leur information financière conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En tant qu'entreprise publique, la Banque devra soumettre ses premiers états financiers annuels IFRS à partir de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et, aux fins de comparaison, y inclure les chiffres de 2010 retraités.

La Banque a entrepris son projet de conversion aux IFRS en 2009. Le Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration et les principales parties intéressées ont été tenus au courant des effets anticipés du passage à ces normes.

Bien que l'incidence quantitative finale de la conversion aux IFRS ne puisse être confirmée pour l'instant, la section suivante donne une évaluation préliminaire des conséquences de l'adoption des IFRS pour le bilan de la Banque au 1^{er} janvier 2010, soit la date de transition aux IFRS de l'institution. Les explications fournies relativement aux principaux secteurs touchés par le passage des PCGR du Canada aux IFRS sont fondées sur les normes publiées qui avaient cours à la date de transition de la Banque. Les révisions ou changements que le Conseil international des normes comptables a pu apporter aux normes après cette date pourraient entraîner des variations importantes dans les résultats réels.

Évaluation préliminaire des changements liés aux IFRS

Dans l'ensemble, le passage aux IFRS devrait entraîner une hausse des « Capitaux propres » de 432 millions de dollars. Les principales composantes touchées par cette augmentation ainsi que l'incidence des IFRS sur chacune d'elles sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les placements de la Banque dans les actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sont classés comme étant disponibles à la vente et ont été comptabilisés au coût selon les PCGR du Canada, mais devront être inscrits à leur juste valeur conformément aux IFRS. L'incidence nette de ce changement sera une hausse de 281 millions de dollars de la valeur comptable des actions de la BRI au 1^{er} janvier 2010.

Immobilisations corporelles

Aux termes des IFRS, chaque composante des éléments des « Immobilisations corporelles », dont le coût est élevé par rapport au coût total de l'élément, est amortie séparément. L'effet de cette méthode d'amortissement sur les « Immobilisations corporelles » de la Banque devrait provenir des changements rétroactifs apportés aux durées d'utilité au cours desquelles ces actifs sont amortis. L'incidence nette sera une appréciation de 28 millions de dollars de la valeur comptable des bâtiments de la Banque au 1^{er} janvier 2010.

Avantages sociaux

À compter du passage aux IFRS, la Banque entend comptabiliser sur-le-champ dans les « Autres éléments du résultat global » tous les gains et pertes actuariels sur les prestations définies postérieures à l'emploi, et dans les « Profits et pertes » les autres avantages à long terme. À la date de transition, tous les éléments suivants, qui n'étaient pas amortis auparavant, seront comptabilisés : les actifs et obligations transitoires, les coûts des prestations acquises au titre des services passés et les crédits connexes, de même que les pertes actuarielles nettes. À compter de cette date, la Banque s'attend également à utiliser les taux d'actualisation établis en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés notées AA. L'incidence nette de ces changements sera une hausse de 113 millions de dollars de la valeur comptable de l'actif au titre des retraites et une baisse de 10 millions de la valeur comptable du passif autre qu'au titre des retraites.

Incidence estimative sur les résultats d'exploitation de 2010

Les changements ci-dessus apportés aux méthodes comptables influenceront sur les résultats d'exploitation de la Banque en 2010, mais leur incidence globale devrait être négligeable.

États financiers

au 31 décembre 2010

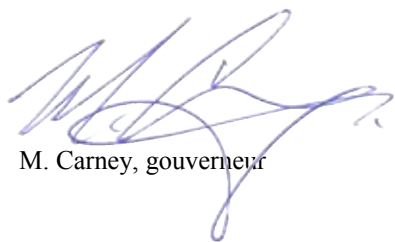
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller au respect des obligations de la direction en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, rôle qu'il exerce par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



M. Carney, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef

15 février 2011
Ottawa (Canada)

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états du résultat net, du résultat étendu, de l'évolution du capital et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L.

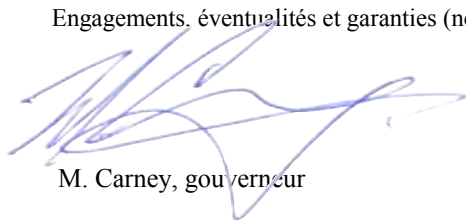
PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

15 février 2011
Ottawa (Canada)

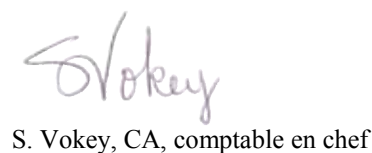
BILAN

au 31 décembre
(En millions de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts en devises (note 3)	4,7	20,4
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 4a)	2 062,4	25 374,8
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 4b)	22,5	-
Autres créances	2,1	2,2
	<u>2 087,0</u>	<u>25 377,0</u>
Placements (note 5)		
Bons du Trésor du Canada	24 906,1	13 684,0
Obligations du gouvernement du Canada	33 550,6	31 986,2
Autres placements	38,0	38,0
	<u>58 494,7</u>	<u>45 708,2</u>
Immobilisations corporelles (note 7)	149,3	150,5
Autres éléments d'actif (note 8)	149,1	98,6
	<u>60 884,8</u>	<u>71 354,7</u>
PASSIF ET CAPITAL		
Billets de banque en circulation (note 9)	57 874,2	55 467,9
Dépôts (note 10)		
Gouvernement du Canada	1 869,4	11 847,6
Membres de l'Association canadienne des paiements	47,5	2 999,6
Autres dépôts	639,9	703,0
	<u>2 556,8</u>	<u>15 550,2</u>
Autres éléments de passif (note 11)	323,8	199,8
	<u>60 754,8</u>	<u>71 217,9</u>
Capital (note 13)	130,0	136,8
	<u>60 884,8</u>	<u>71 354,7</u>
Engagements, éventualités et garanties (note 15)		



M. Carney, gouverneur

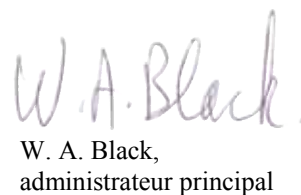


S. Vokey, CA, comptable en chef

Au nom du Conseil



David H. Laidley, FCA,
président du Comité de la vérification et des finances



W. A. Black,
administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DU RÉSULTAT NET

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
REVENUS		
Intérêts créditeurs sur les placements	1 525,3	1 619,8
Intérêts créditeurs sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	38,4	178,2
Revenus de dividendes	10,1	4,5
Gains réalisés sur la vente de bons du Trésor du Canada	-	16,1
Autres revenus	11,5	11,1
Intérêts débiteurs sur les dépôts	<u>(42,0)</u>	<u>(109,0)</u>
	<u>1 543,3</u>	<u>1 720,7</u>
CHARGES par fonction (notes 1 et 14)		
Politique monétaire	75,4	75,2
Système financier	54,8	51,8
Monnaie	148,5	144,8
Gestion financière	<u>111,8</u>	<u>105,2</u>
	<u>390,5</u>	<u>377,0</u>
RÉSULTAT NET	<u><u>1 152,8</u></u>	<u><u>1 343,7</u></u>

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
RÉSULTAT NET	1 152,8	1 343,7
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des gains nets non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(8,5)	(60,0)
Reclassement des gains réalisés sur les actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice	-	(16,1)
	<u>(8,5)</u>	<u>(76,1)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u><u>1 144,3</u></u>	<u><u>1 267,6</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre
 (En millions de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
CAPITAL-ACTIONS	5,0	5,0
RÉSERVE LÉGALE	25,0	25,0
RÉSERVE SPÉCIALE	100,0	100,0
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde au début de l'exercice	-	-
Résultat net	1 152,8	1 343,7
Transfert au Receveur général du Canada	(1 151,1)	(1 343,7)
Solde à la fin de l'exercice	1,7	-
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Solde au début de l'exercice	6,8	82,9
Autres éléments du résultat étendu	(8,5)	(76,1)
Solde à la fin de l'exercice	(1,7)	6,8
CAPITAL (note 13)	<u>130,0</u>	<u>136,8</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre
(En millions de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts reçus	1 606,0	2 000,3
Dividendes reçus	10,1	4,5
Autres revenus reçus	11,8	13,0
Intérêts payés	(42,0)	(109,0)
Sorties de fonds – Fournisseurs et employés	(403,3)	(390,4)
(Augmentation) diminution nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	(22,5)	1 900,6
Augmentation nette des dépôts	(12 993,4)	(8 862,9)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	60 784,5	236 367,8
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(37 506,3)	(226 463,2)
Rachat de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(470,0)	(724,8)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	470,0	724,8
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	<u>11 444,9</u>	<u>4 460,7</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Augmentation nette des bons du Trésor du Canada	(11 180,9)	(2 177,3)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(5 924,2)	(6 537,8)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	4 302,2	3 817,4
Achat d'immobilisations corporelles	(15,1)	(25,9)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de placement	<u>(12 818,0)</u>	<u>(4 923,6)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	2 406,3	1 736,6
Montant versé au Receveur général du Canada	(1 048,6)	(1 372,3)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>1 357,7</u>	<u>364,3</u>
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DU CHANGE SUR LES DÉPÔTS EN DEVISES	<u>(0,3)</u>	<u>(0,5)</u>
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS EN DEVISES	(15,7)	(99,1)
ENCAISSE ET DÉPÔTS EN DEVISES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>20,4</u>	<u>119,5</u>
ENCAISSE ET DÉPÔTS EN DEVISES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>4,7</u></u>	<u><u>20,4</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

Les responsabilités de la Banque du Canada (la « Banque ») sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, la stabilité du système financier, une monnaie sûre et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à en décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière de haute qualité efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement du Canada, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de ses statuts administratifs et de la *Loi sur la Banque du Canada* en matière de comptabilité et d'informations à fournir. Les principales conventions comptables de la Banque sont résumées ci-dessous. Ces normes ont été mises en application de manière uniforme pour les deux exercices, à moins d'indication contraire.

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses en se fondant sur les informations disponibles à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations concernent principalement les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers et actifs remis en garantie.

a) Conversion des devises

Les revenus de placements en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du *Bilan*. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux « Autres revenus ».

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à la suite de quoi ils sont inscrits selon leur classement. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers. La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur au moyen des prix cotés sur un marché ou au coût s'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente détenus à leur juste valeur sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat étendu ».

Les actifs financiers de la Banque classés comme étant disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du Canada et des autres placements.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction.

Tous les autres actifs financiers sont classés dans les prêts et créances. À la suite de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût après amortissement, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À la suite de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers comme étant détenu à des fins de transaction.

c) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont inscrites au *Bilan* selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

d) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement canadien à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Aux fins de la comptabilisation, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites au *Bilan* selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

e) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux « Autres revenus » à la date d'échéance de l'opération.

f) Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, tout autre équipement, les actifs incorporels et les projets en cours. Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût, moins l'amortissement cumulé (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont comptabilisés à leur coût, mais leur amortissement n'est calculé qu'à partir du moment où les actifs peuvent être utilisés. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels de la Banque comprennent les logiciels et les composantes logicielles incluses dans les projets en cours. Les coûts directement liés à l'acquisition ou au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la

meilleure estimation de la direction, générera des avantages économiques futurs pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels (note 7).

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans
Actifs incorporels	de 3 à 15 ans

Lorsqu'ils sont achevés, les projets en cours sont classés selon les catégories figurant ci-dessus.

g) Régimes d'avantages sociaux

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

La charge (revenu) constatée au titre des régimes pour l'exercice comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1^{er} janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs.

h) Billets de banque

Le coût des billets de banque neufs est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il est engagé.

i) Constatation des revenus

Placements

Les revenus d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes tirés des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains réalisés sur la vente de bons du Trésor du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût après amortissement, sont constatés au moment de la vente en tant que reclassement d'« Autres éléments du résultat étendu ».

Autres

Les intérêts gagnés sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les « Autres revenus », qui pour l'essentiel comprennent les intérêts sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

j) Modifications comptables à venir

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 28 octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé une modification du champ d'application des normes comptables pour le secteur public qui fait obligation aux entreprises publiques de présenter leur information financière conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En tant qu'entreprise publique, la Banque sera tenue d'appliquer les IFRS à partir de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et de présenter ses chiffres comparatifs de 2010 conformément à ces normes, de façon à ensuite effectuer des rapprochements avec les chiffres déclarés antérieurement aux termes des PCGR.

La Banque continue d'évaluer l'incidence qu'auront les nouvelles normes sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la publication des éléments constatés aux états financiers.

À la lumière des travaux achevés à la date de clôture, la direction s'attend à ce que les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les immobilisations corporelles soient les éléments des états financiers de la Banque sur lesquels les incidences seront les plus importantes.

Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) poursuit actuellement plusieurs projets, dont certains auront une incidence sur les normes s'appliquant à la Banque. Cette dernière suit avec une attention particulière les projets relatifs aux instruments financiers, aux avantages sociaux et aux contrats de location qui pourraient se traduire par une révision des normes publiées en 2011. Toute révision pourrait amener la direction à revoir son évaluation des effets transitoires.

3. Encaisse et dépôts en devises

Ce poste se compose de dépôts à vue très liquides auprès d'autres banques centrales ou d'institutions internationales et de dépôts à vue en dollars canadiens utilisés à des fins d'exploitation. Le solde comprend des dollars américains d'une valeur de 1,2 million de dollars CAN (3,3 millions de dollars CAN en 2009).

4. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard des garanties admissibles et des marges. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 6.

a) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assortis d'une échéance d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'opérations de pension auprès de négociants principaux de titres du gouvernement du Canada afin de renforcer le taux cible du financement à un jour.

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assortis d'une échéance de plus d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'un processus d'adjudication afin d'assurer la liquidité permettant de soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers. La Banque annonce à l'avance les modalités régissant ces adjudications. Les soumissions sont présentées sur la base du taux de rendement, et les fonds sont alloués par ordre décroissant de taux de rendement.

Au 31 décembre, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale s'échelonnait de 20 à 34 jours. (Au 31 décembre 2009, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale s'échelonnait de 84 à 363 jours.)

b) Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements

Les « Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements » comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte.

En 2009, ces avances comprenaient des avances à plus d'un jour accordées dans le cadre de la facilité de prêt à plus d'un jour de la Banque. La facilité a pris fin en octobre 2009.

5. Placements

Les « Autres placements » comprennent 9 441 actions de la BRI que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière et, de façon générale, à des projets internationaux. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le Conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI. Les actions de la BRI sont classées comme des titres disponibles à la vente mais sont évaluées au coût, car elles n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les risques financiers associés aux placements sont présentés à la note 6.

6. Instruments financiers et risques

Les instruments financiers de la Banque comprennent l'encaisse et les dépôts en devises, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, les autres créances, les placements, les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (déduction faite des charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite).

Juste valeur des instruments financiers

a) Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers.

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse et dépôts en devises	4,7	4,7	20,4	20,4
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	2 062,4	2 062,4	25 374,8	25 377,5
Avances aux membres				
de l'Association canadienne des paiements	22,5	22,5	-	-
Autres créances	2,1	2,1	2,2	2,2
Bons du Trésor du Canada	24 906,1	24 906,1	13 684,0	13 684,0
Obligations du gouvernement du Canada	33 550,6	36 296,4	31 986,2	34 128,0
Autres placements	38,0	305,9	38,0	307,1
	60 586,4	63 600,1	71 105,6	73 519,2
Passifs financiers				
Billets de banque en circulation	57 874,2	57 874,2	55 467,9	55 467,9
Dépôts	2 556,8	2 556,8	15 550,2	15 550,2
Autres passifs financiers	175,6	175,6	61,7	61,7
	60 606,6	60 606,6	71 079,8	71 079,8

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les bons du Trésor du Canada sont évalués à leur juste valeur au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif.

c) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des titres achetés dans le cadre de conventions de revente est établie en fonction des rendements à l'échéance sur le marché d'instruments similaires à la date du *Bilan*.

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI au 30 novembre 2010. Cette décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net se fonde sur une décision de la Cour internationale de Justice à La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 et est utilisée par cette dernière pour déterminer le prix de toute nouvelle action émise depuis.

Le coût après amortissement des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements, des autres créances, des dépôts et des autres passifs financiers (qui se composent des autres éléments de passif, à l'exception des charges à payer au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi décrites à la note 12) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur nominale des billets de banque en circulation correspond à leur juste valeur.

Risque financier

Parce qu'elle détient des instruments financiers, la Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont l'institution les gère.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de son portefeuille de placements, des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements et de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont entièrement garantis. Les actifs remis en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs remis en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs remis en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité du crédit des actifs remis en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 97 % de la valeur comptable du total de son actif (64 % en 2009), est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada. Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 3 % de la valeur comptable du total de son actif (36 % en 2009), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

Les actifs remis en garantie sont concentrés dans les grandes catégories suivantes :

	2010		2009	
	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 126,9	100,0	15 517,3	58,3
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	-	-	8 621,4	32,3
Titres émis par une municipalité	-	-	239,6	0,9
Titres de sociétés	-	-	1 918,5	7,2
Papier commercial adossé à des actifs	-	-	359,0	1,3
Juste valeur totale des actifs remis en garantie	2 126,9	100,0	26 655,8	100,0
En pourcentage du coût après amortissement	103 %		105 %	

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations que détient la Banque servent de contrepartie à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt, et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de son portefeuille de bons du Trésor. Les instruments susmentionnés sont de brève échéance. La juste valeur des bons du Trésor du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché, car ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur les bons du Trésor du Canada sont comptabilisés dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » sous la rubrique « Capital » du *Bilan* jusqu'à ce que les titres arrivent à échéance ou soient vendus. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont constatés au coût après amortissement ou à leur valeur nominale.

Les revenus de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettent toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses revenus dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre 2010, d'une (augmentation)/diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor et les autres éléments du résultat étendu :

	2010	2009
Bons du Trésor du Canada	(21,3) / 20,0 \$	(11,4) / 10,3 \$

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à l'encaisse et aux dépôts en devises, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Le tableau suivant illustre l'effet, en 2010, d'une augmentation/(diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les intérêts débiteurs versés sur les dépôts du gouvernement du Canada :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Intérêts débiteurs		
sur les dépôts du gouvernement du Canada	<u>17,8 / (17,8) \$</u>	<u>50,8 / (50,8) \$</u>

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

Au 31 décembre 2010	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensible aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises								
	0,13	4,7	-	4,7	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	1,50	22,5	-	22,5	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	1,02	2 062,4	-	2 062,4	-	-	-	-
Autres créances								
		2,1	2,1	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada								
	0,85	4 498,8	-	4 498,8	-	-	-	-
	0,94	8 835,7	-	-	8 835,7	-	-	-
	1,17	11 571,6	-	-	-	11 571,6	-	-
	1,03	24 906,1	-	-	-	-	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	9,40	212,7	-	-	212,7	-	-	-
	4,08	5 226,8	-	-	-	5 226,8	-	-
	3,41	14 683,7	-	-	-	-	14 683,7	-
	4,74	13 427,4	-	-	-	-	-	13 427,4
	4,08	33 550,6	-	-	-	-	-	-
Actions de la BRI								
		38,0	38,0	-	-	-	-	-
		60 586,4	40,1	6 588,4	9 048,4	16 798,4	14 683,7	13 427,4
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
		57 874,2	57 874,2	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	1,13	1 869,4	-	1 869,4	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	1,00	47,5	-	47,5	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
		433,5	433,5	-	-	-	-	-
Autres								
	0,81	206,4	-	206,4	-	-	-	-
Autres passifs financiers								
		175,6	175,6	-	-	-	-	-
		60 606,6	58 483,3	2 123,3	-	-	-	-
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt								
		(20,2)	(58 443,2)	4 465,1	9 048,4	16 798,4	14 683,7	13 427,4

1. La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

Au 31 décembre 2009	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensible aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	ACTIFS FINANCIERS							
Encaisse et dépôts								
en devises	0,09	20,4	-	20,4	-	-	-	-
Prêts et créances								
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	0,27	3 141,8	-	3 141,8	-	-	-	-
	0,27	4 003,2	-	-	4 003,2	-	-	-
	0,38	18 229,8	-	-	-	18 229,8	-	-
		25 374,8						
Autres créances		2,2	2,2	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	0,51	1 999,9	-	1 999,9	-	-	-	-
	0,41	4 548,8	-	-	4 548,8	-	-	-
	0,48	7 135,3	-	-	-	7 135,3	-	-
	0,46	13 684,0						
Obligations du gouvernement du Canada ¹	9,77	26,1	-	-	26,1	-	-	-
	4,57	4 319,9	-	-	-	4 319,9	-	-
	4,02	14 746,1	-	-	-	-	14 746,1	-
	4,85	12 894,1	-	-	-	-	-	12 894,1
	4,43	31 986,2						
Actions de la BRI		38,0	38,0	-	-	-	-	-
		71 105,6	40,2	5 162,1	8 578,1	29 685,0	14 746,1	12 894,1
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque								
en circulation		55 467,9	55 467,9	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	0,34	11 847,6	-	11 847,6	-	-	-	-
Membres de l'ACP	0,25	2 999,6	-	2 999,6	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés		395,5	395,5	-	-	-	-	-
Autres	0,05	307,5	-	307,5	-	-	-	-
Autres passifs financiers		61,7	61,7	-	-	-	-	-
		71 079,8	55 925,1	15 154,7	-	-	-	-
Ecart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt								
		25,8	(55 884,9)	(9 992,6)	8 578,1	29 685,0	14 746,1	12 894,1

1. La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Comme pour l'exercice 2009, la Banque ne détenait pas, au 31 décembre 2010, de somme importante en dollars américains. Étant donné que la position de change nette est peu élevée par rapport à l'actif total de la Banque, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Banque n'est pas exposée de façon importante à l'autre risque de prix.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Comme l'indique le tableau ci-après, les « Billets de banque en circulation » constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêt. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque, la Banque est en mesure de s'acquitter de ses obligations en vendant ses actifs.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le tableau suivant présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent au *Bilan*, car le tableau fait état de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Au 31 décembre 2010	Sans							
	Total	échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	4,7	4,7	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	22,5	-	22,5	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	2 062,9	-	-	2 062,9	-	-	-	-
Autres créances	2,1	-	-	2,1	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	25 000,0	-	-	4 500,0	8 850,0	11 650,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹	33 072,1	-	-	-	206,6	5 200,9	14 585,8	13 078,8
Actions de la BRI	38,0	38,0	-	-	-	-	-	-
	60 202,3	42,7	22,5	6 565,0	9 056,6	16 850,9	14 585,8	13 078,8
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation	57 874,2	57 874,2	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	1 869,4	1 869,4	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	47,5	-	47,5	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	433,5	433,5	-	-	-	-	-	-
Autres	206,4	206,4	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	175,6	-	-	175,6	-	-	-	-
	60 606,6	60 383,5	47,5	175,6	-	-	-	-
Écart de financement net	(404,3)	(60 340,8)	(25,0)	6 389,4	9 056,6	16 850,9	14 585,8	13 078,8

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs remis en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance tôt dépend de la valeur des actifs remis en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-dessus sont préparées en fonction des conventions en vigueur.

Les passifs sans échéance fixe comprennent les « Billets de banque en circulation » et les « Dépôts du gouvernement du Canada ». L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les « Dépôts du gouvernement du Canada » comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada.

Au 31 décembre 2009

	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Encaisse et dépôts en devises	20,4	20,4	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	25 406,4	-	-	3 142,1	4 005,0	18 259,3	-	-
Autres créances	2,2	-	-	2,2	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du Canada	13 700,0	-	-	2 000,0	4 550,0	7 150,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹	43 761,9	-	-	-	100,1	5 583,2	18 250,2	19 828,4
Actions de la BRI	38,0	38,0	-	-	-	-	-	-
	<u>82 928,9</u>	<u>58,4</u>	<u>-</u>	<u>5 144,3</u>	<u>8 655,1</u>	<u>30 992,5</u>	<u>18 250,2</u>	<u>19 828,4</u>
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation	55 467,9	55 467,9	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada ²	11 847,6	11 847,6	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	2 999,6	-	2 999,6	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	395,5	395,5	-	-	-	-	-	-
Autres	307,5	307,5	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	61,7	-	-	61,7	-	-	-	-
	<u>71 079,8</u>	<u>68 018,5</u>	<u>2 999,6</u>	<u>61,7</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Écart de financement net	<u>11 849,1</u>	<u>(67 960,1)</u>	<u>(2 999,6)</u>	<u>5 082,6</u>	<u>8 655,1</u>	<u>30 992,5</u>	<u>18 250,2</u>	<u>19 828,4</u>

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

2. Ces dépôts comprennent également des fonds qui avaient été déposés auprès de la Banque pour appuyer l'octroi exceptionnel de liquidités au système financier canadien.

7. Immobilisations corporelles

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs corporels						
Terrains et bâtiments	201,3	119,6	81,7	195,1	112,4	82,7
Matériel informatique	20,6	13,9	6,7	26,1	16,1	10,0
Autre équipement	121,0	98,3	22,7	126,1	99,5	26,6
Actifs incorporels						
Logiciels	44,0	33,7	10,3	49,9	37,4	12,5
	386,9	265,5	121,4	397,2	265,4	131,8
Projets en cours						
Actifs corporels	12,2	-	12,2	7,5	-	7,5
Actifs incorporels	15,7	-	15,7	11,2	-	11,2
	27,9	-	27,9	18,7	-	18,7
	414,8	265,5	149,3	415,9	265,4	150,5

Les projets en cours consistent principalement en des investissements dans le projet d'Environnement informatique destiné à l'analyse économique (16,5 millions de dollars au 31 décembre 2010; 14,3 millions au 31 décembre 2009) et des projets de rénovation des immeubles (5,9 millions de dollars au 31 décembre 2010; 0,6 million au 31 décembre 2009).

En 2010, les acquisitions d'actifs incorporels comprennent 2,2 millions de dollars de logiciels générés en interne et 2,2 millions de dollars de logiciels acquis à l'extérieur.

En 2010, la charge d'amortissement comprend 14,3 millions de dollars au titre des actifs corporels et 2,1 millions de dollars au titre des actifs incorporels.

La valeur comptable nette des actifs corporels et incorporels fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les avantages futurs pourraient ne plus être raisonnablement assurés. Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis totalisant 16,3 millions de dollars ont été décomptabilisés.

8. Autres éléments d'actif

Ce poste comprend l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui se chiffre à 137,7 millions de dollars (83,2 millions en 2009), et d'autres éléments liés aux fonctions administratives de la Banque.

9. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	2010	2009
5 dollars	1 038,4	1 054,8
10 dollars	1 159,8	1 125,7
20 dollars	16 808,2	16 463,0
50 dollars	8 443,7	7 773,0
100 dollars	28 964,9	27 535,6
Autres billets de banque	1 459,2	1 515,8
	57 874,2	55 467,9

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d’avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont sans échéance déterminée.

10. Dépôts

Les éléments de passif compris dans cette catégorie sont constitués principalement de 2 556,8 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (15 550,2 millions en 2009). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché.

11. Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif comprennent ce qui suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Charges à payer au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l’emploi	148,2	138,1
Versement au Receveur général du Canada comptabilisé d’avance	126,1	23,6
Comptes fournisseurs et charges à payer	49,2	37,9
Passifs au titre de la paye	0,3	0,2
	323,8	199,8

Le versement au Receveur général du Canada comptabilisé d’avance est inclus dans le versement au Receveur général de 1 151,1 millions de dollars pour l’exercice présenté à l’*État de l’évolution du capital*.

12. Régimes d’avantages sociaux

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d’avantages complémentaires de retraite et d’avantages postérieurs à l’emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d’un régime de pension agréé et d’un régime de pension complémentaire. Elles sont fonction du nombre d’années de service ouvrant droit à pension et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension, et elles commencent à s’accumuler dès le premier jour d’emploi admissible. Les pensions sont indexées en fonction de l’évolution de l’indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d’être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d’assurance vie pour les retraités, ainsi qu’un régime autogéré d’assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d’invalidité. Elle offre également un programme d’indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L’évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension agréé aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2010 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	Régimes de pension ¹		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	934,8	792,4	-	-
Cotisations de la Banque	64,2	51,3	-	-
Cotisations des employés	9,2	8,0	-	-
Versements et transferts de prestations	(39,4)	(35,3)	-	-
Rendement (perte) réel des actifs des régimes	113,0	118,4	-	-
	<u>1 081,8</u>	<u>934,8</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Juste valeur des actifs des régimes ²	<u>1 081,8</u>	<u>934,8</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	1 073,8	1 132,9	177,4	182,3
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	32,3	35,0	7,5	8,1
Cotisations des employés	9,3	8,0	-	-
Frais d'intérêts	48,7	45,5	7,4	6,5
Versements et transferts de prestations	(39,4)	(35,3)	(8,6)	(6,7)
(Gain) perte actuarielle	205,6	(112,3)	13,5	(12,8)
	<u>1 330,3</u>	<u>1 073,8</u>	<u>197,2</u>	<u>177,4</u>
Obligation au titre des prestations constituées	<u>1 330,3</u>	<u>1 073,8</u>	<u>197,2</u>	<u>177,4</u>
Situation des régimes				
Déficit de la juste valeur des actifs des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(248,5)	(139,0)	(197,2)	(177,4)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(12,9)	(25,9)	8,9	11,4
Coût non amorti des modifications	8,0	10,3	-	-
Perte actuarielle nette non amortie	391,1	237,8	40,1	27,9
	<u>137,7</u>	<u>83,2</u>	<u>(148,2)</u>	<u>(138,1)</u>
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>137,7</u>	<u>83,2</u>	<u>(148,2)</u>	<u>(138,1)</u>

1. Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif du régime. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du Régime s'établissaient à 86,3 millions de dollars (67,3 millions en 2009) et à 56,6 millions de dollars (50,9 millions en 2009), respectivement.
2. Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 56 % en actions, 26 % en obligations, 6 % en obligations du gouvernement du Canada à rendement réel, 3 % en autres placements à rendement réel, 4 % en biens immobiliers et 5 % en encaisse et placements à court terme (56 %, 26 %, 8 %, 1 %, 4 % et 5 %, respectivement, en 2009).

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du *Bilan* « Autres éléments d'actif ». Le passif au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du *Bilan* « Autres éléments de passif ».

Charge au titre des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	32,3	35,0	7,5	8,1
Frais d'intérêts	48,7	45,5	7,4	6,5
(Rendement) perte réelle des actifs des régimes	(113,0)	(118,4)	-	-
Perte actuarielle	205,6	(112,3)	13,5	(12,8)
Charge (revenu) au titre des régimes, avant ajustement visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	173,6	(150,2)	28,4	1,8
Ajustements				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	47,8	56,9	-	-
Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et le coût réel des modifications des régimes pour l'exercice	2,3	2,3	-	-
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(201,1)	125,2	(12,2)	15,3
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,9)	(12,9)	2,5	2,5
Charge constatée au titre des régimes	9,7	21,3	18,7	19,6

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	3,50 %	4,50 %	3,50 %	4,10 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Charge au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,50 %	4,00 %	4,10 %	3,50 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,50 %	6,50 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			6,75 %	7,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,50 %	4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2029	2029

Sensibilité aux principales hypothèses en 2010

(En millions de dollars)

	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une augmentation/diminution de 25 points de base des taux hypothétiques		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(58,9) / 63,2	(5,9) / 6,3
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	s.o. / s.o.	(2,5) / 2,5
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(7,8) / 8,3	(0,2) / 0,2
Incidence d'une augmentation/diminution de 100 points de base des taux hypothétiques		
Autres régimes		
Variation des taux tendanciel hypothétiques du coût des soins de santé	34,0 / (25,8)	2,6 / (1,9)

Le total des paiements en espèces de la Banque au titre des avantages sociaux futurs pour 2010 se chiffrait à 72,8 millions de dollars (58,0 millions en 2009), soit 64,2 millions de dollars (51,3 millions en 2009) en cotisations de la Banque à ses régimes de pension et 8,6 millions de dollars (6,7 millions en 2009) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension agréé effectuée en date du 1^{er} janvier 2010 a fait état d'un déficit de solvabilité de 122,0 millions de dollars. La Banque cotise une somme suffisante pour éliminer ce déficit de solvabilité sur cinq ans. Sur les cotisations de l'employeur versées en 2010, 34,6 millions de dollars visaient à réduire le déficit de solvabilité. Le montant des cotisations sera établi en fonction de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2011 et est estimé à 20 millions de dollars. Le montant des cotisations versées au cours des exercices futurs dépendra du rendement des actifs du Régime, ainsi que du taux d'actualisation qui servira à évaluer les obligations en matière de solvabilité.

13. Capital

L'objectif de la Banque concernant la gestion de son capital, dont les éléments sont présentés dans le tableau ci-dessous, consiste à respecter les exigences extérieures en la matière prévues dans la *Loi sur la Banque du Canada*. À la fin de l'exercice, la Banque ne contrevenait à aucune exigence extérieure relative à son capital. L'objectif de la Banque en ce qui a trait à la gestion de son capital n'a pas changé par rapport à 2009.

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
Capital-actions	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Bénéfices non répartis	1,7	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<u>(1,7)</u>	<u>6,8</u>
	<u><u>130,0</u></u>	<u><u>136,8</u></u>

Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions y a été imputée en septembre 2007.

Bénéfices non répartis

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au Receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Avant 2010, la Banque ne pouvait détenir de bénéfices non répartis. À compter du 1^{er} janvier 2010 et conformément à un accord conclu avec le ministre des Finances, la Banque prélève sur les sommes versées au Receveur général et porte au crédit des bénéfices non répartis un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

On inscrit et suit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes de réévaluation non réalisés des placements de la Banque disponibles à la vente, à l'exception des actions de la BRI, qui sont comptabilisées au coût.

14. Charges par catégorie de dépenses

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Frais de personnel	179,3	175,2
Billets de banque – Recherche, production et traitement	53,7	56,6
Entretien des immeubles	28,8	26,2
Amortissement	16,4	15,7
Autres charges d'exploitation	<u>112,3</u>	<u>103,3</u>
	<u>390,5</u>	<u>377,0</u>

En 2010, la Banque a comptabilisé des charges au titre des indemnités de départ versées aux employés dans le cadre de deux projets de restructuration. D'une part, elle a amorcé la mise en œuvre d'un programme visant à accroître l'efficacité et l'efficacité opérationnelles, lequel se traduira en outre par une réduction du nombre d'employés affectés à l'administration générale en 2011. D'autre part, l'institution procédera, également en 2011, à la vente de ses opérations liées au matériel optique de sûreté et de tous les actifs connexes. En ce qui concerne ces deux projets de restructuration, une charge de 11 millions de dollars au titre des indemnités de départ a été comptabilisée parmi les « Frais de personnel » et est inscrite sous les « Autres éléments de passif ».

15. Engagements, éventualités et garanties**a) Exploitation**

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2010, des sommes fixes totalisant 228,9 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

En 2010, la Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services de traitement informatique, contrat qui prendra effet en 2013 et expirera en 2022. Des sommes fixes totalisant 17,6 millions de dollars seront versées tout au long de la durée du contrat à compter du 1^{er} janvier 2013.

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Au 31 décembre 2010, les paiements minimaux futurs exigibles au titre de la location, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 7,6 millions de dollars. Les baux prendront fin à différentes dates entre mars 2011 et octobre 2020.

Paiements minimaux annuels au titre des engagements à long terme

	Services impartis	Location de bureaux	Total
2011	20,3	1,4	21,7
2012	20,3	1,3	21,6
2013	22,1	1,0	23,1
2014	22,1	0,9	23,0
2015	22,1	0,7	22,8
Par la suite	139,6	2,3	141,9
	<u>246,5</u>	<u>7,6</u>	<u>254,1</u>

b) Contrats de devises

La Banque est partie aux accords de swap de devises suivants :

	Maximum disponible
Contrats libellés en dollars américains	
Banque fédérale de réserve de New York	30 000,0
Banque fédérale de réserve de New York	2 000,0
	<u>32 000,0</u>
Contrats libellés en dollars canadiens	
Banque du Mexique	<u>1 000,0</u>

Le contrat de 30 milliards de dollars É.-U. conclu avec la Banque fédérale de réserve de New York, qui avait expiré le 1^{er} février 2010, a été rétabli le 17 mai 2010 et expirera le 1^{er} août 2011. Les autres accords sont d'une durée indéfinie et peuvent être renouvelés annuellement.

La Banque a également conclu un accord de swap de devises permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque n'a utilisé aucun de ces mécanismes de swap en 2010 ni en 2009 et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats de devises au 31 décembre 2010.

c) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 54,6 millions de dollars au 31 décembre 2010, selon le taux de change en vigueur à cette date.

d) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Toute institution de dépôt membre de l'Association canadienne des paiements peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque, de disposer de facilités qui lui permettent de donner des actifs en garantie aux fins du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour

permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

e) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

16. Opérations entre apparentés

La Banque est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour atteindre ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Toutes les opérations avec ces entités apparentées sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les informations sur les opérations entre apparentés conclues avec le gouvernement du Canada sont publiées dans les états financiers ou dans les notes complémentaires pertinentes.

17. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été réagencés au besoin afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration : rôle et activités



Mark Carney^{6*}
Gouverneur
Président du Conseil



Tiff Macklem^{6,7*}
Premier sous-gouverneur



William Black^{1,6}



Philip Deck^{3,5}



Bonnie DuPont^{3*,4,6}



Douglas Emsley^{2,5*,6}



Jock Finlayson^{3,4}



Carol Hansell^{2,3}



Brian Henley^{5,7}



Daniel Johnson^{2,4*}



David Laidley^{2*,4,6}



Leo Ledohowski^{2,5}



Richard McGaw^{4,7}



Michael O'Brien^{3,7}



Michael Horgan⁶
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
 2. Membre du Comité de la vérification et des finances
 3. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
 4. Membre du Comité de gouvernance
 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
 6. Membre du Comité de direction
 7. Membre du Comité des pensions
- * Assure la présidence du Comité

Le rôle du Conseil

Selon le cadre de gouvernance établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci. Il a compétence expresse sur les activités de la Banque, qui consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement, à émettre la monnaie et à approvisionner le système financier en liquidités, et il en assume la responsabilité².

Le Conseil d'administration joue un rôle de surveillance générale à l'égard de la gestion et de l'administration de la Banque, notamment pour ce qui concerne la planification stratégique, les finances et la comptabilité, la gestion des risques, les ressources humaines et les autres politiques internes. Le Conseil et le gouverneur travaillent en étroite collaboration, étant donné l'importance que revêt la surveillance exercée par le Conseil en matière de finances et d'administration pour la conduite des affaires de la Banque par le gouverneur.

Le Conseil et la Banque revoient périodiquement et prennent en considération les pratiques optimales pertinentes en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organismes du secteur privé dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance et d'atteindre l'excellence à cet égard.

La composition et les activités du Conseil

Le Conseil est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote. Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année selon un calendrier établi en consultation avec la direction et les administrateurs.

Le Conseil et ses comités ont adopté le texte de leurs mandats respectifs, dans lesquels sont énoncées leurs diverses responsabilités et celles incombant à leurs présidents. Avant le début de l'année civile, le Conseil et les comités conviennent de plans de travail écrits.

Les comités du Conseil

Par souci d'efficacité, le Conseil a institué les comités permanents suivants pour le seconder dans l'exercice de ses fonctions :

- **Le Comité de la vérification et des finances**, présidé par David Laidley, assure la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des charges. Le Comité supervise les activités de la fonction Vérification interne de la Banque et a la responsabilité de surveiller la relation avec les covérificateurs externes de l'institution.
- **Le Comité des ressources humaines et de la rémunération**, présidé par Bonnie DuPont, assume le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève

² De plus, conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur assume la responsabilité de la surveillance des systèmes de paiement, de compensation et de règlement du Canada.

et le rendement des cadres supérieurs, ainsi que, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur.

- Le **Comité de gouvernance**, présidé par Daniel Johnson, veille, au nom du Conseil, au respect des pratiques de gouvernance institutionnelle et, à cette fin, procède annuellement à l'évaluation de l'efficacité du Conseil, à la revue de la composition des comités ainsi qu'à l'examen des mandats du Conseil et de ses comités.
- Le **Comité des pensions**, présidé par le premier sous-gouverneur, est chargé de soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de la Banque à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes. Le Comité est constitué de trois administrateurs indépendants et de trois membres de la direction ainsi que du premier sous-gouverneur. À toute réunion du Comité, la présence d'au moins deux administrateurs indépendants est requise pour qu'il y ait quorum.
- Le **Comité des projets d'immobilisations**, présidé par Douglas Emsley, exerce, au nom du Conseil, une surveillance concernant des projets d'immobilisations d'envergure entrepris par la Banque.

De plus, aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil.

En février 2010, un comité spécial constitué des administrateurs indépendants a achevé le processus ayant conduit à la nomination de Tiff Macklem au poste de premier sous-gouverneur, pour une période de sept ans commençant le 1^{er} juillet 2010. Le mandat de ce comité a pris fin en avril 2010. Des membres du Conseil ont par ailleurs participé au processus de sélection des deux sous-gouverneurs nommés en 2010 — Jean Boivin et Agathe Côté.

Présences aux réunions

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni six fois, de même que le Comité des ressources humaines et de la rémunération; le Comité de direction a tenu deux réunions, le Comité de la vérification et des finances, sept, tandis que le Comité de gouvernance ainsi que le Comité spécial en ont tenu trois, et le Comité des projets d'immobilisations et le Comité des pensions, cinq.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants élisent un administrateur principal pour représenter leurs intérêts et assurer la liaison entre eux et le gouverneur. Le mandat de l'administrateur principal est décrit dans un document adopté par le Conseil. Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Le Comité de la vérification et des finances rencontre périodiquement à huis clos les covérificateurs, la vérificatrice

interne en chef et la comptable en chef. Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Effacité du Conseil et formation

Le Conseil effectue périodiquement son autoévaluation au moyen d'une enquête visant à recueillir les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de son efficacité. Les questionnaires sont remplis électroniquement et les résultats globaux sont présentés aux administrateurs qui en débattent ouvertement. Lorsqu'ils entrent en fonction, les nouveaux administrateurs reçoivent une formation complète. Le Conseil examine régulièrement ses besoins en la matière et reçoit de la formation sur les sujets en rapport avec ses fonctions.

Chaque année, le Conseil organise une réunion à l'extérieur d'Ottawa et profite de l'occasion pour se familiariser avec les préoccupations locales et expliquer les politiques de la Banque. En 2010, cette réunion a eu lieu à Charlottetown. Pour approfondir sa compréhension des diverses activités de la Banque, le Conseil assiste aussi, en privé, à des exposés présentés par les conseillers spéciaux détachés auprès de l'institution.

Renseignements supplémentaires

De plus amples renseignements sur le Conseil d'administration de la Banque et ses activités en 2010, y compris sur les mandats du Conseil et des comités et sur leur composition, ainsi que sur l'assiduité aux réunions et la rémunération des administrateurs, sont accessibles dans le site Web de l'institution ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance](#)).

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Mark Carney, *gouverneur*
Tiff Macklem, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

Jean Boivin, Agathe Côté, Timothy Lane**,
John D. Murray**

Avocat général et secrétaire général

W. John Jussup**

Conseillers

Janet Cosier**,¹ Allan Crawford, Sheila Niven**,
Lawrence Schembri, David Wolf, Prasanna Gai²,
Timothy Hodgson³

Analyses de l'économie canadienne

Sharon Kozicki, *chef*
Stephen Murchison, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Césaire Meh, *directeur de recherches*
Pierre St-Amant, *directeur de recherches*

Analyses de l'économie internationale

Donald Coletti, *chef*
Eric Santor, *sous-chef*
René Lalonde, *directeur de recherches*

Bureau des données et des statistiques

Dinah Maclean, *directrice*

Communications

Jill Vardy, *chef*
Glen Nichols, *sous-chef*

Gestion financière et Opérations bancaires

Ron Morrow, *chef*
Eric Wolfe, *sous-chef*⁴
Louise Hyland, *directrice*
Miguel Molico, *directeur de recherches*

Marchés financiers

Donna Howard, *chef*
Grahame Johnson, *sous-chef*
Carolyn Wilkins, *directrice spéciale*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Stéphane Lavoie, *directeur*
Miville Tremblay, *représentant principal et directeur*
Eric Tuer, *directeur*

* Président du Conseil de gestion

** Membre du Conseil de gestion

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Conseiller spécial invité

Monnaie

Gerry T. Gaetz, *chef*
Lorna Thomas, *sous-chef*
Nicole Poirier, *directrice*
Charles Spencer, *directeur*
Richard Wall, *directeur*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

W. John Jussup, *avocat général et secrétaire général***
Marie Bordeleau, *secrétaire générale adjointe*
Pierre Roach, *avocat général adjoint*

Services des technologies de l'information

Dale Fleck, *chef intérimaire*
Pierre Gagnon, *directeur*
Daniel Lamoureux, *directeur*
Jan Pilbauer, *directeur*
Janne Shaw, *directrice*

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef***
Rudy Wytenburg, *sous-chef*
Andreas Lorenz, *sous-chef intérimaire*⁵

Services généraux

Colleen Leighton, *chef*
Janice Gabie, *sous-chef*
Frances Boire-Carrière, *conseillère*
Alexis Corbett, *directrice*
John Reinburg, *directeur*
Susan Chibuk, *directrice de projet*

Stabilité financière

Mark Zelmer, *chef*
Toni Gravelle, *sous-chef*
Paul Chilcott, *directeur*
Carol Ann Northcott, *directrice*
Graydon Paulin, *directeur*

Vérification

Carmen Prévost Vierula, *vérificatrice interne en chef*

Nota : Postes occupés au 14 février 2011

3. Conseiller spécial du gouverneur

4. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

5. Affectation provisoire

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1701, rue Hollis, 13^e étage

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

David Amirault, *représentant principal*

(Analyse économique)

Monique LeBlanc, *représentante principale (Monnaie)*

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030

Montréal (Québec) H3A 3M8

Laurent Martin, *représentant principal*

(Analyse économique)

Phuong Anh Ho Huu, *représentante principale*

(Monnaie)

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000

Toronto (Ontario) M5H 1J9

Timothy Hodgson, *conseiller spécial du gouverneur et représentant principal*

Brigid Brady, *chef adjointe, Analyse régionale, département des Analyses de l'économie canadienne*

Eric Tuer, *directeur (Marchés financiers)*

Jane Voll, *représentante principale*

(Analyse économique)

Manuel Parreira, *représentant principal (Monnaie)*

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404–6th Avenue SW, bureau 200

Calgary (Alberta) T2P 0R9

Alexander Fritsche, *représentant principal*

(Analyse économique)

Ted Mieszkalski, *représentant principal (Monnaie)*

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4

Farid Novin, *représentant principal*

(Analyse économique)

Lori Rennison, *représentante principale*

(Analyse économique)

Trevor Frers, *représentant principal (Monnaie)*

Bureau de New York

Consulat général du Canada

1251 Avenue of the Americas

New York, NY 10020-1175

États-Unis

Scott Kinnear, *consul et représentant principal de la Banque du Canada*

Nota : Postes occupés au 14 février 2011

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Internet

www.banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour.

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : **1 800 303-1282**

Télécopieur : **613 782-7713**

Adresse électronique : info@banqueducanada.ca

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : **1 888 891-6398**

Télécopieur : **613 782-7802**

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca